


165

Place de la Bourse 31, **SUSSE FRÈRES** Rue de la Bourse, 31.
 FABRIQUE DE BRONZES, RUE MÉRIMONTANT, 12.
 LIVRES

DE MESE ET DE MARLAGE
 ETRENNES.
 JOUETS D'ENFANS
 BRONZES D'ART
 MARQUINERIE
 IMPRESSIONS
 EN TOUS GENRES


VENTE ET LOCATION DE TABLEUX & DESSINS
 AU PREMIER
 SALONS


TABLEAUX
 DESSINS
 STATUETTES
 EN PLAÎRE ET BRONZE
 GRAVURES
 ENCADREMENTS
 RESTAURATION
 MARGES & MARGES



Expédition pour la France et l'Étranger.

FABRIQUE DE REGISTRES A DOS ELASTIQUES.
 Il suffit de rappeler ce N° pour commander un registre pareil.





1892

M^r Caré

67^m des palais Nat 57

J'ai fait connaître au Prince Président du Sénat l'offre que vous avez fait au Régisseur du palais d'envoyer des vases de terre pour garnir les appartements du petit Luxembourg. Le prince Président me charge de vous dire qu'il accepte ces vases, et je vous prie de donner les ordres pour qu'ils soient transportés au Luxembourg, le plus tôt possible.

Je profite de cette occasion pour vous rappeler aussi le service de dessert destiné au vice-président du Sénat.

Agreez M^r le Directeur l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le 4^e Représentaire

du 7 avril

Pour répondre à la communication que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, en me transmettant la lettre de son altesse le prince Président du Sénat, je dois vous faire connaître l'impossibilité de donner à tous les fonctionnaires désignés sur l'état d'emploi que vous m'avez remis, les logements qui leur sont assignés.

En effet, le palais du Luxembourg ne contient pas des logements en assez grand nombre pour satisfaire aux exigences des divers employés, ou agents de service. La destruction des bâtiments situés dans la cour des fontaines, et où les principaux employés de la chambre des pairs avaient leur demeure n'existe plus, il faut donc de toute nécessité que le nombre des agents à qui l'on a accordé la faculté de loger au Luxembourg, soit aussi diminué.

Le logement de l'archiviste aurait été mis à sa disposition depuis longtemps si, le décret qui donne à M^r le Sénateur Gu^m du Sénat, le droit d'être logé aux frais de l'état, n'avait suspendu l'exécution de cette mesure. Aujourd'hui cette question paraît être tranchée par la décision de son altesse le prince Président du Sénat, aussi rien ne s'oppose à ce que l'archiviste prenne possession de l'appartement qui lui est destiné.

L'appartement qu'occupait M^r Rouget Médecin de la chambre des pairs sera prêt sous peu de jours à recevoir le médecin du Sénat, mais je doute que M^r Emery consente à occuper cet appartement; on pourrait ce me semble s'il persiste dans le désir qu'il en a manifesté le loger à l'hôtel de la rue d'enfer dans l'appartement qui doit quitter M^r Lissot.

Au reste M^r le 4^e Représentaire, tous les logements désignés sur le budget ne doivent pas être donnés par plusieurs des employés à qui on les avait attribués d'abord, si on n'a pas reçu la confirmation par leur lettre de service, à l'égard d'un certain nombre d'entre eux la condition de logement n'est donc pas rigoureuse.

La décision, quant à l'indemnité des 12,555 francs prise par son altesse le prince Président du Sénat d'accord avec le

Ministre d'Etat, me paraît très difficile à exécuter. Les fonds du matériel déjà tout à fait insuffisants pour les dépenses indispensables aux besoins du service, ne nous permettent en aucune manière d'en distraire la plus petite somme, resterait donc les fonds affectés à l'entretien des bâtiments. Ici, M^e le grand Référendaire ne peut répondre à votre communication d'une manière positive qu'après m'être entendu avec l'architecte, et avoir su de lui, s'il lui serait possible sur les sommes affectées à ses travaux, de distraire les 12,500 francs d'indemnité accordée à M^e le Sénat Secrétaire du Sénat. Je dois ajouter qu'il serait peut être possible de trouver, mais seulement une portion des 12,500 francs, sur les économies que pourraient donner le chauffage et l'éclairage des deux palais, mais comme vous le voyez, c'est une incertitude sur laquelle il ne faut pas trop compter.

J'ai remis à M^e Cavallier la lettre de son allié le premier président du Sénat.

Agnez M^e le g^d Référendaire l'hommage de mon profond respect.

de Gisors
arch^{te} du palais.

7.
Par une nouvelle décision prise par son allié le premier président du Sénat, les réparations de l'hôtel de la rue D'infat doivent être ajournées et laissées à la décision de la commission de comptabilité chargée de régler le budget de 1853.

En attendant et d'accord avec le M^{re} d'Etat J. et a décidé qu'une somme de 12,500 francs serait allouée à M^e le Sénateur Secrétaire du Sénat pour indemnité de logement. Cette somme doit être prise sur les fonds du matériel et sur ceux de l'entretien des bâtiments.

Le crédit alloué pour le matériel ne laisse qu'un très modique ressource, il faut donc tâcher de trouver sur les fonds qui sont mis à votre disposition la somme nécessaire pour compléter cette allocation de 12,500 francs.

Je vous prie de me faire connaître le plus tôt qui vous pourra la réduction que vous jugerez possible sur vos dépenses et la somme que vous pourrez affecter à l'indemnité ci dessus mentionnée.

Agnez M^e l'assurance de ma considération distinguée

le g^d Référendaire.

7 avril
Vous m'avez fait l'honneur de me donner communication de la lettre par laquelle M^e le Sénateur Sec^{te} du Sénat demande le changement ou la réparation des cartons du bureau des distributions.

L'allocation de 5,000 f^{rs} portée au budget pour les frais de bureau est tellement restreinte en regard surtout aux frais de premier établissement qu'il me paraît impossible pour ce moment de satisfaire au désir exprimé par M^e le Sénat. Sec^{te} du Sénat.

Aussitôt que le budget de 1853 sera voté, l'administration s'impressera de remplacer tous les cartons de M. de Lesmoussier du Sénat.

Veuillez agréer M. le 1^{er} Réf. l'hommage de mon respect.
Signé L. D.

M. Ponsard.
Bibliothécaire

L. 9.

Veuillez vous avoir l'obligeance de donner l'ordre de dresser l'état des dépenses que vous prévoyez avoir à faire pour le service de la bibliothèque. Cet état m'est indispensable pour préparer le budget à soumettre à la commission du Sénat.

Agnez Mon cher Ponsard l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

M. Laborde
Col.

L. 9.

Voilà la même Lettre que celle de M. Ponsard.

M. Gisors
architecte

L. 9.

Veuillez avoir l'obligeance de faire visiter le logement de M. Dalbier et si vous reconnaissez que les réparations demandées par lui, sont indispensables, vous voudrez bien faire dresser un devis et me le remettre le plus tôt possible.

Agnez M. l'assurance de mes sentiments distingués.

M. le 1^{er} Répondant.

L. 9.

J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre que je viens de recevoir de l'adjudant major du palais. Si vous approuvez la demande de M. Dalbier, je donnerai des ordres pour qu'on fasse à l'appartement qu'il occupe les réparations indispensables.

J'ai l'honneur M. le 1^{er} Réf. de vous offrir l'hommage de mon respect.

M. Laborde
Colonel.

L. 11.

Le sieur Chapelot avait depuis 1849 obtenu du préfet de police l'autorisation de se placer dans la grille extérieurement du palais de Luxembourg rue de Valenciennes pour y vendre des pains de munition.

Un des adjudants du palais vint de lui faire donner l'ordre de se retirer. Je ne pense pas Colonel que ces emplacements concédés à divers regards uniquement le service militaire, je crois au contraire que c'est un acte essentiellement administratif et sur lequel il aurait fallu s'entendre avec le Directeur qui en aurait référé à M. le 1^{er} Réf. Je vous prie donc Colonel, d'avoir l'obligeance de me faire adresser un rapport à cet égard pour qu'à mon tour je puisse prendre les ordres du 1^{er} Réf. et faire réintégrer s'il y a lieu le sieur Chapelot dans l'emplacement qui lui avait été concédé. Cet homme de reste paraît mériter la surveillance du Sénat. Agnez M. l'assurance...

Chavin de Malan.

Le 13 Avril

J'ai l'honneur de vous informer, que le Prince Président du Sénat a donné des ordres formels, pour que le logement que vous occupez soit remis le 15 au matin à la disposition de l'administrateur du Sénat. — Je vous invite à vouloir bien prendre vos mesures en conséquence.

Agruez M^e l'assurance de ma considération distinguée.

Casabianca
M^e d'Etat.

Le 21 Avril

Le Ministre des Finances me informe, par une lettre en date du 17 avril qu'il n'a pu admettre qu'à titre provisoire le versement du cautionnement de 15,000^{fr} fait au tiers par M. Descombes caissier du Sénat. Il se fonde sur ce que le montant de ce cautionnement aurait dû être fixé par un acte du chef de l'Etat, rendu sur le rapport du ministre compétent, de concert avec le ministre des Finances, conformément à l'article 111 de la loi du 8 août 1834. Il insiste en outre sur ce point, que le gage auquel est tenu le caissier du Sénat doit offrir une garantie proportionnée à l'importance des sommes qu'il a habituellement en caisse.

A cet égard je crois que M. Descombes est parfaitement en règle. Les 15,000^{fr} fournis par lui forment un gage plus que suffisant, en regard à la qualité des fonds dont il dispose. En effet les sommes qu'il touche, à la fin de chaque mois se élèvent qu'à au delà de 35,000^{fr} soit 33,000 pour le paiement des grands Dignitaires et des fonctionnaires de l'administration, et 2,000^{fr} pour le matériel, et ces sommes sont presque en entier distribués le jour même aux ayant droit; de telle sorte que M. Descombes n'a pas habituellement en caisse de plus de 8 à 10,000^{fr} au maximum.

Pour ce qui est des dotations des Sénateurs que le caissier du Sénat avait appelé à recevoir aux termes d'une lettre du Ministre des Finances en date du 10 avril, et à transmettre à la fin de chaque trimestre, je ne saisis pas bien l'utilité d'une pareille innovation. Outre qu'elle ajouterait un rouage inutile au service de la caisse du Sénat, elle serait contraire à tous les précédents. Les dotations étant inscrites au grand livre de la dette publique, il me semble qu'il serait à la fois plus simple et plus régulier que le montant en fut touché directement par M. M. les Sénateurs, ainsi que cela a lieu pour toutes les pensions de l'Etat. — Veuillez, je vous prie, Monsieur le Ministre transmettre ces observations à M^e le Ministre des Finances qui reviendra, si n'en doute pas sur la mesure qu'il a prise.

Des l'instant où il aura été décidé que les dotations ne doivent pas être perçues par l'intermédiaire du caissier du Sénat, le cautionnement de 15,000^{fr} fait par ce fonctionnaire

présentera, je le répète, une garantie suffisante au trésor.
J'insisterai d'ailleurs, comme dernière observation, sur la qualité du
traitement de M. Descombes, ce traitement qui ne dépasse pas
14,500^{fr} serait absorbé en très grande partie si ce comptable
avait à fournir un cautionnement supérieur à 15,000^{fr}.

Veuillez donc, M^{te} le M^{te}, vous concerter avec M. le M^{te}
des finances, afin que la fixation du chiffre de 15,000^{fr} pour le
cautionnement du caissier du Sénat soit définitive.

Recevez M^{te} le M^{te}, l'assurance de ma considération la plus distinguée
Le M^{te} de France, Président du Sénat, G^{me} du Sénat.

Le 27 Avril.

Coulvier Gravier
astronome

Une des questions qui préoccupent le plus en ce moment l'ad^{mi}
c'est celle des logements, et la difficulté de pourvoir aux nécessités du service.

En effet, plusieurs personnes qui par la nature de leurs fonctions doivent
habiter le Palais, telles que le Directeur l'archivier le Maître d'Hotel du
g^d Référendaire, ne peuvent y trouver place.

En examinant le plan du 5^e étage il m'a paru qu'en
pouvait sans inconvénient pour vous, distraire du vaste Carré que
vous occupez, deux petites pièces habitées autrefois par le nommé Martin,
vous conserverez les deux logements qui ont été affectés par M. le Baron
Lacroix, à celui qui vous avait été accordé primitivement, et
j'espère que cette mesure, nécessitée par la nouvelle affectation du
Palais, n'imposera aucune gêne à la continuation de vos travaux
dont tout le monde apprécie le mérite et l'importance.

Recevez M^{te} l'assurance de ma considération distinguée. (Le Directeur)

Casabianca M^{te}

27 Avril

Il n'est pas possible d'admettre les prétentions et de me conformer aux
instructions qui renferment les lettres que vous m'avez fait l'honneur de
m'adresser à la date du 26 avril.

Vouloir que l'ordonnement pour les paiements de chaque mois
soit accompagné des modèles N^{os} 1 et 2 qui vous me remettez, c'est assujettir
l'administration à des détails de comptabilité tout à fait impossibles.

Les exigences déjà manifestées par vos bureaux, avaient été
sur mes observations totalement abandonnées par M^{te} l'Andal alors
Secrétaire g^{al} de votre ministère, y revenir, c'est mettre de nouveau
en question la dignité du Sénat, et je n'admettrai pas plus aujourd'hui
qu' alors, que cette dignité puisse être discutée; du reste, et s'il en était
besoin je n'aurais pour répondre à ces nouvelles prétentions et les détruire
qu'à rapprocher les 2 lettres que vous m'adressez et qui portent
la même date. — En effet, dans l'une vous me citez

qu'aux termes de la loi du 29 janvier 1831, et des Ordonnances
du 14^{bre} 1832 et du 31 Mai 1832, les sommes affectées à un

6
des chapitres, ne peuvent être appliqués à des chapitres différents, et dans l'autre, en réponse à ma demande d'une ordonnance directe de paiement pour l'indemnité accordée à M. le B^{te} Sacrette, avec imputation sur les fonds généraux du budget du Sénat pour 1852. Je vous en laisse toute latitude pour me procurer dans le budget voté. Vous ajoutés, que bien que le budget du Sénat soit compris dans votre ministère, c'est cependant à moi seul qu'il appartient aux termes du 2^e paragraphe de l'article 36 du décret du 22 mars dernier, d'ordonner les dépenses relatives au Sénat. Vous terminez cette lettre ainsi: « Mon action se borne donc, à mettre à votre disposition en temps utile, les fonds nécessaires au Sénat dans la limite de son budget; quant à l'imputation des sommes ainsi déléguées, je n'en puis intervenir à aucun titre.

Si il en était besoin, j'ajouterais qu'au moment où le Directeur de l'Administration vous a apporté le budget de 1853, vous lui avez fait remarquer que, bien que le budget proposé par vous au conseil d'état, ne fût pas conforme pour le chiffre du personnel et du matériel, puisque le chiffre du personnel, était inférieur, tandis que le chiffre du matériel était de 12,000^{fr} plus élevé, il était inutile ni aucunement de changer les chiffres, attendu que vous n'avez rien à vous immiscer dans l'emploi des fonds qui vous étaient accordés, et que nous étions entièrement libres de porter d'un chapitre à l'autre les sommes nécessaires aux besoins du Service.

Au reste, quand même le Grand Afferendaire moins jaloux de la dignité du Sénat, accepterait le contrôle et l'espèce de tutelle que l'on voudrait lui imposer, il serait matériellement impossible de faire concorder nos Etats de paiement avec la désignation du personnel que vous nous envoyez sur votre modèle 1852. Plusieurs services se figurent pour une somme exagérée, entre autre l'entretien des bâtiments et jardins, qui est porté à 25,000^{fr} au lieu de 19,000^{fr}, tandis que d'autres services tels que celui du Sénateur Secrétaire du Sénat, et celui du Secrétariat de la Présidence n'y sont pas compris.

J'espère donc M. le Ministre que ces explications vous paraîtront suffisantes, et que sans rien changer aux dispositions arrêtées entre moi et M. Vandal vous trouverez bon que je continue pour les mois suivants à vous remettre les états pareils à ceux que j'eus ai adressés pour le mois de Mars.

Bacciocchi
M^{te} de Cerimonie

3 Mai.

Je viens vous prier en ma qualité de D^{me} de l'admⁿ intérieure du Sénat, de vouloir bien mettre à ma disposition plusieurs billets pour

les fêtes qui se préparent dans le champ de Mars. — Votre obligeance me fait espérer que vous ne refuserez pas aux différents chefs de Service du Palais du Sénat le moyen d'assister au brillant spectacle que l'armée de Paris va offrir à son allié Monsieur le Président de la République.
Agréez M^e le Comte l'assurance de ma haute considération.

Laborde
Jour du Palais.

5 Mai.

Je me suis vu dans l'obligation, afin de satisfaire aux besoins du Service, de retirer à plusieurs surveillants la jouissance du logement qu'ils occupaient dans le Palais. — J'ai l'honneur de vous informer qu'il est indispensable d'étendre cette mesure à ceux qui se trouvent encore ici, ils font partie des bureaux du Ministère d'Etat, qui ne leur refusera pas l'indemnité accordée aux Gardes de Phileries.

Je vous prie donc d'inviter les Sieurs Amiot, Minart, Schulz, Brienne Beaucou et Ulmer, à prendre leurs dispositions en conséquence et à mettre le plus tôt possible leurs logements à la disposition de l'Administration. — Recevez M^e le Comte l'assurance de ma haute et distinguée

Laborde
Jour du Palais.

12 Mai.

En vous rappelant la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 5 mai c^t, je viens vous prier de donner des ordres pour que les logements des Gardes, Amiot, Minart, Schulz, Brienne Beaucou et Ulmer, soient mis immédiatement à la disposition de l'Administration un plus long retard serait nuisible au service du Palais. — Recevez Monsieur le Comte l'assurance de ma haute et distinguée

Descombes
Trésorier

20 Mai

Vous savez qu'il a paru convenable de remplacer l'état de traitement des grands dignitaires du Sénat, par quatre ordonnances individuelles adressées à chacun d'eux. — Ces ordonnances seront établies, ainsi que les arrêtés dans les bureaux de l'Administration, mais il est indispensable que vous fassiez faire par votre fils, un second état de traitement pour les fonctionnaires et agents du Palais. — L'un de ces états tenant lieu d'ordonnance restera dans vos cartons, l'autre remplaçant l'arrêté, et signé également par M^e le Grand Secrétaire sera conservé dans nos bureaux. — Il faudrait même qu'il fut aussi émargé pour le cas où l'un de ces documents serait réclamé plus tard par le Trésor ou la Cour des Comptes. — Agréez mes salutations.

de Montault
G^{ra}nd Sec^{re}taire

24 Mai

J'ai l'honneur de vous transmettre le mémoire de M^e Henri Noblet imprimeur du Sénat, afin que vous puissiez reconnaître et même les objets dont la commande a été faite directement jusqu'à aujourd'hui par le bureau du Secrétariat. — Il serait plus régulier qu'à l'avenir les bons des

Fournitures nécessaires à ce service fassent adressés au Direc^r de
l'ad^e qui doit les faire enregistrer et viser comme tous les autres, par le
régisseur spécialement chargé de certifier tous les mémoires après
les avoir vérifiés, et de qui doivent émaner toute les demandes
Agruez M^e l'assurance de ma considération Distinguee.

Tournois

D^{re} des Domaines

25 Mai

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien mettre à ma
disposition le bail passé entre l'ad^e de l'ancienne chambre des Pairs
et la dame Belhune pour la location d'une partie de l'hôtel des
Communs du petit Luxembourg: le bail doit expirer jécroit, l'année
prochaine. M^e Pilon imprimeur, sous locataire de la Dame
Belhune demande à le renouveler; j'ai besoin d'examiner cette
affaire avant de soumettre une proposition à M^e le G^o Référendaire
qui, sous l'autorité du Président du Sénat, doit résoudre toutes
les questions d'ad^e et de comptabilité qui intéressent le Luxembourg
depuis que ce palais, et toutes ses dépendances ont été affecté
au service du Sénat par le décret du Président de la République
en date du 22 mars 1852. — Agruez M^e l'ass^e de ma b^e consid^e

Romieu

D^{re} des B^e Arts.

3 juin

Suivant le désir exprimé par le Principal Président du Sénat, vous
avez bien voulu proposer à M^e le Ministre de l'intérieur d'accorder un
buste en marbre pour la décoration du Palais du Sénat. Cette lettre
en date du 1^{er} juin m'a annoncé que M^e le Ministre a donné son appro-
bation à cette mesure et que vous tenez ce buste à ma disposition.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner l'ordre qu'il
soit livré à la personne qui vous remettra cette lettre, et qui est chargée
de le faire transporter dans le Palais du Luxembourg.

agruez M^e le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le G^o Référendaire

14 juin.

Vous avez bien voulu reconnaître que les besoins du service de l'adminis-
tration intérieure exigent l'adjonction d'un employé auxiliaire chargé de
la tenue des livres. Déjà même j'avais eu l'honneur de vous proposer de
confier ce travail à M^e Thomas Larssonnet, moyennant une rétribution
de 75 à 80 francs par mois. Mais j'ai été heureux de reconnaître que nous
pouvions sans recourir à une personne étrangère, tirer parti des
dispositions d'un jeune homme qui, pour entrer dans l'administ^r
du Sénat, a accepté le titre de garçon de bureau. Le S^r Requiere
a tout ce qu'il faut pour devenir plus tard un excellent employé:
l'examen de ses écritures justifiera, je l'espère à vos yeux, la faveur
que je sollicite pour lui. — J'ai l'honneur de vous proposer de
lui donner le titre de commis de l'ad^e, ou d'employé à la tenue

du loyer, et d'élever son traitement à la somme de 1500^{fr} à partir
du 1^{er} mai — M. S. Aimagou prendrait alors le titre de garçon de
B^{an} du g^d Référendaire. — Cette mesure aura l'avantage de nous
faire obtenir avec moins de dépense le résultat que nous cherchions :
elle ne peut d'ailleurs soulever aucune objection, surtout auprès des
membres de la commission de comptabilité qui auraient fait partie de
l'ancienne chambre des Pairs, car le nombre des fonctionnaires et
employés de l'ad^o intérieure sera le même qu'en 1847, avec cette
différence que le chiffre des traitements réunis est descendu de 31,250^{fr},
à 24,241^{fr} — Veuillez agréer M. le G. R. l'hommage de mon respect.

Casabianca
Ministre d'Etat

11 juin

Afin de satisfaire au désir que vous avez exprimé de concert avec
M. le Gardien des Sceaux de disposer d'une place de surveillant au Palais du
Sénat; j'ai proposé au Prince Président de faire reprendre au Sr. Wilm.
l'emploi de suisse qu'il occupait précédemment. — Cet arrangement
ayant obtenu l'approbation de son Excellence, je m'impressionne de vous annoncer
que la place de surveillant est dès aujourd'hui à votre disposition. — Je suis
heureux d'avoir pu dans cette circonstance faciliter l'admission du
candidat auquel M. le ministre de la justice s'intéresse ainsi que vous.

Le g^d Référendaire

12 juin

J'ai l'honneur de vous informer que le Sr. Ladams homme de service du petit Luxembourg
s'étant permis de répondre d'une manière inconvenante aux observations qui lui étaient
adressées, j'ai reçu du Prince Président du Sénat l'ordre de provoquer immédiatement
sa révocation. — Toutefois, le Prince ayant bien voulu revenir sur sa première décision,
j'ai eu l'honneur de proposer d'infliger au Sr. Ladams une retenue de 15 jours sur ses
appointements avec l'injonction de ne plus retomber dans une pareille faute, sous
peine d'être renvoyé du Palais à l'instant même — agréer M. le G. R. l'honneur de mon respect.

Ladams
homme de service

12 juin

Le Sr. Ladams ayant répondu d'une manière inconvenante aux observations
qui lui étaient adressées, sa révocation avait d'abord été prononcée. — Mais
grâce à l'intervention de M. le Directeur de l'ad^o, le Prince Président du Sénat
a bien voulu revenir sur cette décision. — Le Sr. Ladams subira seulement
pour punition, une retenue de 15 jours sur ses appointements. Il quittera
dès aujourd'hui le service du petit Luxembourg, pour prendre celui du Palais du
Sénat, je dois le prévenir, que s'il retomberait encore une fois dans la
même faute, il cesserait immédiatement d'appartenir à l'administration
du Sénat. — Le Régisseur Daveluz.

Le g^d Référendaire

19 juin

J'ai l'honneur de vous adresser l'état des fonds présumés
nécessaires au service du Sénat pendant le mois de juin.

Chapitre 2 — Personnel.

Art 1 ^{er} traitement des 3 ^{es} Dignitaires	18,333 ⁰⁰ 32	
Art 2 " fonctionnaires et gagistes	19,331 ⁰⁰ 49	37,664 - 81

Chapitre 3 — Matériel.

Entretien des Bâtimens et jardins	22,000 = "	
Frais de régie	14,000 = "	36,000 = "

Total 73,664 - 81

En tenant compte des 19,374 - 54

qui restent en caisse, la somme à demander au ministère d'Etat se trouve réduite à 54,290 = 27

Veuillez agréer, M^{le} L. G^l Référendaire l'hommage d'imf respect.

M^{le} Le Préfet de Police.

25 Juin

Je vous serai obligé de vouloir bien me transmettre des renseignements sur la position et sur la conduite de M^{le} Ducornoy ancien garçon jardinier du Luxembourg, qui sollicite un secours de l'administration du Sénat. La demande de M^{le} Ducornoy qui loge N^o 35 rue du roi de Sicile est motivée sur son état de maladie et sur sa misère. — agréer, M^{le} le Préf. l'ass. de M^{le} L.

M^{le} Descombes, trésorier.

26 Juin

Le Directeur de l'administration prévient M^{le} le Trésorier que le s^{er} Larazin ayant manqué à son service a été suspendu de ses fonctions pour dix jours, d'après une décision du Sénateur Secrétaire du Sénat. Il lui sera fait en conséquence un retenue de dix jours sur ses appointemens dus mois de Juin.

Le s^{er} Ladams pour le même motif subira un retenue de 15 jours. Cette double mesure a obtenu l'approbation de M^{le} le G^l Référendaire. Le montant de ces retenues devra pour la régularité des écritures être porté en compte comme recette, et ajouté au chapitre 2 parag^l 18 intitulé Secours et Gratifications. — Le Directeur de l'Admin^{on}

M^{le} le Ministre d'Etat dans sa lettre en date du 22 Juin, expose au Prince Président du Sénat que par suite de l'abaissement de prix du menuisier, une somme de 3,164⁰⁰ disponible devra être annulée sur le crédit de 10,214⁰⁰ affecté aux abonnements du menuisier dans le budget du Sénat pour le présent exercice. — Le Prince ne croit pas que M^{le} le Ministre ait le droit d'apporter aucune modification dans un budget définitivement arrêté. C'est à la commission de comptabilité ou à la Cour des comptes seuls, qu'il appartenirait de demander la justification de l'emploi de cette somme restée disponible. — L'administration du Sénat ne saurait être placée dans cette étrange situation de pouvoir à des charges imprévues sans profiter des économies et des excédents de recettes qui peuvent offrir certains articles de son budget. — Aussi, en admettant que cette

mesure fut appliquée au budget de toutes les administrations, une exception aurait
 dû être faite en faveur du Sénat dont le budget M^r le Ministre le sait mieux que
 personne, se trouve grivé de plusieurs dépenses imprévues. — En effet, sans
 parler des 10,000^{fr} de travaux extraordinaires autorisés par le M^r des Travaux
 publics, et qu'on voudrait aujourd'hui faire peser sur le fond d'entretien des
 bâtiments, une somme de 10,000^{fr} qui ne figure pas dans le budget de 1852
 arrêté par M^r le Ministre d'Etat, devra être payée à titre d'indemnité
 de logement, au Sénateur Secrétaire du Sénat, pour assurer l'exécution du décret
 du Président de la République en date du 21 mars. — Une dépense de 3,000^{fr}
 également imprévue a été faite, d'après les réclamations de M. M. les Sénateurs,
 pour l'agrandissement de leur vestiaire. On a oublié aussi de comprendre dans
 le budget de 1852 une somme de 17,500^{fr} affectée, d'après marché, au balayage
 de deux entrées du Palais. — Enfin, tout récemment, pour satisfaire au désir
 de M^r le Ministre d'Etat et produire une vacance parmi les surveillants,
 l'ad^m du Sénat a augmenté ses dépenses d'une somme de 12,000^{fr} affectée au
 traitement et à l'indemnité de logement d'un nouvel agent, les M^{rs} M^{rs},
 dont elle n'avait pas rigoureusement besoin. — Elle n'aurait pu prendre
 une pareille mesure sans la certitude de réaliser sur les abonnements du
 manoir l'économie dont M^r le Ministre voudrait la priver aujourd'hui,
 l'économie qui se trouve absorbée presque entièrement par l'adjonction du
 M^r M^r dans son personnel; par cette dépense fera non seulement sur
 le présent exercice, mais sur celui de 1853 déjà arrêté. — Le Prince Président
 du Sénat aime à croire que ces observations suffisent pour faire revenir
 M^r le Ministre d'Etat sur sa première décision: on ne peut contester au Sénat
 le droit de profiter de revenus imprévus pour couvrir des dépenses imprévues.

M^r Casabianca
 Ministre d'Etat

1^{er} juillet.

Dans la dernière conférence que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous imprévue de
 M^r le Grand Référendaire, vous m'avez demandé un rapport au sujet d'une dépense
 de 17,500^{fr} pour travaux de grosses réparations autorisés antérieurement à l'établissement
 du Sénat, et que votre administration voudrait imputer aujourd'hui sur le crédit
 destiné spécialement aux travaux annuels de simple entretien. — Je m'imprime
 de vous transmettre la note ci-jointe de M. l'architecte du Sénat. Ses explications
 vous prouveront, je n'en doute pas, qu'on ne saurait équitablement faire peser
 une dépense imprévue aussi considérable sur un fonds presque insuffisant pour
 les charges de cette première année d'installation. — Vous ne souffrirez pas M^r le
 Ministre, que le Palais du Luxembourg, maintenant détaché de votre administration
 pour être affecté au service du 1^{er} Corps de l'Etat, soit traité plus rigoureusement
 qu'il ne l'était par M^r le Ministre des Travaux publics, avant d'avoir repris sa
 haute destination politique. — Agréez, M^r le Ministre, l'hommage de mon respect.

Le Grand Référendaire

2 juillet

Le moment est venu de soumettre à l'examen de M^r le G^r Référendaire
 les dispositions qui ont été prises pour assurer la fourniture de bois et

de charbons nécessaires à la consommation du palais du Sénat pendant l'hiver de 1852 à 1853. — Deux moyens se présentaient, une adjudication publique ou un marché à prix débattu, en établissant une sorte de concurrence entre plusieurs maisons solides et honorables, ce dernier parti nous a paru préférable. — M^r Hite, qui depuis 14 ans a été chargé de l'approvisionnement du palais, nous a d'abord proposé d'accepter le marché qu'il venait de conclure avec l'intendant général du Prince Président de la République. — Voici le tableau des prix qui avaient été fixés :

Bois de chauffage des appartements (double étie)	35 [°]
Bois de cuisine	31 [°]
Pagots dits Picards	18 [°]
id Marcottins	12 [°]
Charbon de bois, la saie	8 [°]
de terre (les 100 kg ^m)	4 [°] 50
Ensemble	<u>108[°] 50</u>

Le Sciage et l'entassement non compris.

Nous avons cru pouvoir accepter pour base de notre opération, ce marché dont toutes les clauses sont avantageuses, mais à la condition d'obtenir une diminution dans les prix.

M. M. Marquet et Clerg en ont successivement offert une de 1[°] 50. — M^r Hite pour conserver la fourniture du palais du Sénat s'est soumis aussi à cette réduction; Cependant comme il est déjà chargé de l'approvisionnement de tous les palais nationaux, nous pensons devoir vous proposer dans l'intérêt même du commerce de donner la préférence à M. M. Marquet et Clerg qui se partageraient la fourniture. M. Marquet a le premier fait les propositions les plus avantageuses pour l'administration, mais il nous a paru juste de lui associer M. M. Clerg & fils anciens fournisseurs de la chambre des Pairs pendant 13 années, et qui ont essayé d'assez grandes portes par suite des événements qui ont amené en 1848 la rupture d'un marché qui devait encore durer 7 années et pour lequel ils avaient fait des approvisionnements considérables.

En conséquence nous prions M^r le G^d Préféréndant de vouloir bien approuver le projet de marché qui se trouve joint à ce rapport, et dans lequel les prix se trouvent ainsi réduits :

Bois pour les appartements (double étie)	33 [°] 50 [°]
id pour cuisine	29 [°] 50 [°]
Pagots dits picards	18 [°]
id Marcottins	11 [°]
Charbon de bois, la saie	8 [°]
Charbon de terre les 100 kg ^m	4 [°] 20
Ensemble	<u>103[°] 20</u>

Le Régisseur du palais.

Par le Directeur de l'ad^m.

Le Grand Référendaire

6 juillet

J'ai l'honneur de vous exposer que le sieur Ducornoy ancien garçon jardinier au palais du Luxembourg sollicite un secours pour cause de maladie et de misère. J'ai recueilli de bons témoignages sur sa moralité et ses antécédents. Son état de santé le mettant dans l'impossibilité de se livrer au travail il se trouve réduit à la situation la plus précaire et digne de tout votre intérêt. En conséquence M^e le G^d Référendaire je viens vous prier de vouloir bien accorder au s^r Ducornoy un secours de 50^{fr}. — Le Directeur.

Le Grand Référendaire

6 juillet

Lorsqu'en 1819 le s^r Yvard succomba à une attaque de choléra dans le palais du Luxembourg, où il remplissait les fonctions de garde magasin avec autant de zèle que d'intelligence, sa veuve obtint à titre de secours, la faveur de conserver un petit logement dans la cour des Fontaines. — Elle y tient lieu de portière et son service est devenu depuis 6 mois assez important pour absorber presque tout son temps. C'est dans cette cour en effet, que se trouvent l'agence des bâtiments, le bureau de l'architecte et les logements du régisseur de l'architecte adjoint et de l'inspecteur des bâtiments sans compter ceux des cochers et de trois hommes de service. La dame Yvard ne peut vivre de son travail dont elle est détournée par une autre occupation qui exige beaucoup d'assiduité et de vigilance. — La position est très gênée, et vous ne voudrez pas qu'elle remplisse gratuitement dans le palais un emploi nuisable. — En conséquence, M^e le G^d Référendaire, j'ai l'honneur de vous proposer d'accorder à la dame Yvard une somme de 100^{fr} à titre d'indemnité pour avoir fait pendant le 1^{er} semestre le service de portière dans la cour des Fontaines. — Le Directeur.

M^e Briaux (Artiste)

13 juillet

J'aurais voulu, pour toute réponse, pouvoir vous dire de vous mettre à l'œuvre, mais après y avoir bien réfléchi, je trouve qu'il est impossible de griser le budget du Sénat d'une dépense de ce genre. Ce n'est pas ici seulement une question d'économie mais les règles de la Comptabilité ne permettent pas d'imputer une dépense sur un fonds qui a une autre destination. Aussi, dans l'ordonnance de paiement, je ne saurais sur quel article du matériel faire porter cette dépense qui n'a pas été prévue précisément par ce qu'elle n'est pas dans nos attributions. En principe, c'est M^e le Ministre de l'intérieur qui est chargé de distribuer des travaux aux artistes sur les fonds affectés dans son budget, aux encouragements concernant les beaux arts. C'est à lui que M^e l'architecte du palais s'est adressé pour obtenir sous le dernier règne une vingtaine de bustes d'anciens Pairs de France. Nous devons suivre aujourd'hui la même voie et nous le ferons avec le même succès. M^e le G^d Référendaire doit prochainement prier M^e le Ministre de l'intérieur de faire exécuter les bustes de plusieurs anciens Sénateurs et entre autres celui du G^d Lemercier. On n'oubliera pas de désigner l'artiste qui doit reproduire les traits de ce dernier. J'espère, Monsieur, que vous ne serez pas trop contrarié d'un retard.

14
qui ne saurait être de longue durée. Mais dans tous les cas, vous pouvez avoir l'assurance que rien n'empêchera l'accomplissement de la promesse qui a été faite par le Prince Président du Sénat. Avec M. Hof des n. 2. 911.

M^r François
34 Rue Bouffetard.

19 juillet.

J'ai reçu votre lettre en date du 19 juillet, par laquelle vous me priez de vous faire payer une somme de 24.30 que vous prétendez vous être due par M^r Pasqualini. Je regrette de ne pouvoir satisfaire à votre demande, mais il n'appartient pas à l'ad^e du palais du Sénat d'intervenir dans cette affaire. M^r Pasqualini n'est pas concierge au Luxembourg comme vous paraissez le croire, la dette envers vous a été contractée avant son mariage avec la M^{lle} Mantelet portière d'un hôtel dépendant du palais. Tout ce que je puis faire, c'est d'exprimer à cette dame mon déplaisir de voir son mari compromis par de pareilles réclamations. Avec M^{me} salutations.

M^{gr} le Prince Jérôme

20 juillet

Je crois devoir signaler à votre attention un fait qui me semble assez grave pour nécessiter la destitution des Charpentier jardinier en second du palais du Luxembourg. Voici ce fait: A l'époque encore récente où le Prince Napoléon vint habiter le faubourg St Germain vous ordonnâtes aux Charpentier les travaux nécessaires à l'arrangement et à l'embellissement du jardin dépendant de son habitation. Aujourd'hui, la vérification du mémoire résultant de ces travaux, dressé, et ce jardinier est forcé d'avouer, que sur ce mémoire il a porté 30 journées en plus de celles qui ont été réellement faites par les ouvriers sous ses ordres. Pour s'excuser, il prétend que le produit de ce nombre de journées fictives, était destiné à payer ses propres vacations de jardinier chef, dont il n'était demandeur le paiement. En dehors du fait qui précède, et qu'il me me semble pas possible d'excuser, j'ai dû, vu la circonstance, prendre sur le compte des Charpentier des renseignements qui sont loin de lui être favorables. Je n'hésite donc point, M^{gr} le Prince, à vous proposer la révocation des Charpentier, et en même temps à supprimer son emploi qui me semble une inutilité. Dans le cas où vous approuveriez la mesure que j'ai l'honneur de soumettre à votre majesté, je vous proposerai de porter sur l'état de traitement des gagistes attachés au jardin du Sénat, le nommé Faburel premier garçon jardinier qui à ce titre reçoit depuis longtemps une somme de annuels de 1800^{fr} payés en journées. En le faisant figurer sur l'état pour un traitement de 1200, équivalant à ses journées, on obtiendrait encore une économie de 300^{fr} puisque le traitement du second jardinier est de 1500^{fr}. J'attends pour donner suite à la décision que j'ai l'honneur de vous proposer, les ordres de votre majesté. J'ai l'honneur d'être de votre majesté le tout dévoué serviteur. H. D. de L.

M^r Jérôme Nap^r
Président du Sénat.

23 juillet

Dans mon rapport en date du 21 juillet et j'ai eu l'honneur de vous exposer les faits graves qui ne permettent plus au M^r Charpentier aide-jardinier de faire partie des agents attachés au palais du Sénat. La faute dont il s'est rendu coupable a un caractère qui ne laisse aucune voie ouverte à votre indulgence. Je tiens donc vous proposer de prononcer la destitution son emploi sera supprimé. Le S^r Saburel 1^{er} garçon-jardinier, sera au lieu d'être payé à la journée sera compris désormais dans l'état du personnel au un traitement de 1200^{fr}. Si vous voulez bien approuver ces dispositions, je vous prie de résider de votre signature le projet d'arrêté ci-joint. Daignez agréer M^r l'hommage de mon prof^l respect.

M^r Charpentier
aide-jardinier

24 juillet

Les faits graves par lesquels vous vous êtes compromis avaient un caractère qui ne me permettait pas d'appeler sur vous l'indulgence du Prince Président du Sénat. Je me suis donc vu dans la nécessité de provoquer votre résiliation qui a été prononcée par un arrêté de son Altesse en date du 23 juillet court. Vous cesserez immédiatement vos fonctions, mais vous toucherez votre traitement jus qu'au 1^{er} août prochain. Le Directeur de l'administration.

Tournus
D^{ns} des domaines

18 août

J'ai l'honneur de vous informer qu'une somme de 259^{fr} 30^{cs} provenant de la vente de la char d'orange a été recueillie par le jardinier en chef du palais de Luxembourg. Le Sénat ne pouvant, comme l'ancienne chambre des Pairs opérer de recettes, puisque l'état lui assure chaque année un budget destiné à couvrir ses dépenses, M^r le G^l Répondant pour se conformer à ce principe, m'a chargé de déposer la somme de 259^{fr} 30^{cs} entre les mains de M^r le receveur des domaines. Je vous prie de vouloir bien lui donner des instructions en conséquence. Agréez M^r le D^e, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Lettre de rappel

27 août

Pour les deux groupes destinés au vestibule du Palais du Prince Président demandés par lettre du mois de mai.

Ordre de service

17 Septembre

Ordre de Service. Le Directeur de l'administration m'a chargé d'exprimer son vif mécontentement aux hommes de service du petit Luxembourg, qui, avertis de l'arrivée du Prince n'ont pas même pris la peine de se trouver à leur poste. Cette négligence coupable a motivé l'ordre du jour suivant. — Pendant l'absence du Prince Président du Sénat un suisse intime doit toujours occuper son poste à la porte d'entrée. Un homme de service habillé se tiendra comme à l'ordinaire dans le vestibule du rez de chaussée.

La moindre infraction à cet ordre sera punie très sévèrement
 Le Régisseur du Palais L. D. Au par le D^{tes} de l'adm^e

M^e de Persigny
 Ministre de l'Intérieur

2. 2^{bre}

Je me presse suivant votre désir de vous renouveler par écrit, les
 diverses demandes que j'ai eu l'honneur de vous adresser hier verbalement
 d'après l'ordre de S. S. le Prince, Président du Sénat. Son intention
 serait de compléter peu à peu la collection des bustes des anciens
 Sénateurs qui décorent les salles du Palais. Parmi les membres
 de l'ancien Sénat qui se sont illustrés sur les champs de bataille
 ou dans les conseils de l'Etat, le Prince, par un sentiment dont
 tout le monde appréciera la bienveillance délicate, a désigné
 d'abord le Général d'Hautpoul et le C^{te} Lemercier.

Le premier blessé mortellement à la bataille d'Uhlau dont le
 nom représente dignement les souvenirs héroïques de cette glorieuse
 époque. Le second, qui après avoir concouru au succès de la
 journée du 8 Brumaire s'est fait remarquer, autant par les grandes
 facultés de son esprit, que par son fidèle dévouement à l'Empereur.

La demande de ces objets d'art a toujours été faite jusqu'à présent
 par les soins du Ministre de l'Intérieur. Le Prince verrait avec
 plaisir que l'exécution du buste du C^{te} Lemercier fut confiée à
 M^e L. Brian, 13 rue du nord. — Permettez-moi M^e le Ministre
 de vous rappeler interminant les deux groupes qui ont été demandés
 dans le courant du mois de mai, pour le vestibule du P^t Luxembourg
 et au sujet desquels, M^e le Directeur des beaux arts désirait des
 renseignements qui lui ont été transmis depuis longtemps par
 l'architecte du Sénat. Veuillez agréer M^e le Ministre,
 l'assurance de ma haute et respectueuse considération. Le D^{tes}

M^e Fould
 Ministre d'Etat

2 2^{bre}

En l'absence de M^e le Grand Secrétaire, j'ai l'honneur, d'après
 l'ordre de S. S. le Prince Président du Sénat, de vous transmettre
 l'état de répartition du crédit de 7779 779, 301⁰⁰ ouvert pour le service
 du Sénat par la loi du 2 juillet dernier portant fixation du budget
 des dépenses de l'exercice 1853. Ainsi que vous voulez bien le
 reconnaître en reproduisant dans votre décret du 8^{bre}, les
 dispositions arrêtées dans celle du 26 avril dernier. Les prescriptions
 de la loi du 27 janvier 1831 et des ordonnances des 14 Septembre
 1833 et du 31 mai 1834 ne seront pas applicables au Sénat, et
 M^e le Grand Secrétaire restera toujours maître de changer,
 par des arrêtés, au fur et à mesure des besoins du Service, le
 montant des crédits affectés aux articles compris dans la
 nomenclature annexée au décret de répartition. Agréez M^e le D^{tes}
 l'hommage de ma respectueuse considération.

Romieu
D^{eu} des Beaux Arts

Le 9 J^uin

J'ai soumis à S. M. le prince président du Sénat la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 du mois courant concernant les objets d'art nécessaires à la décoration des grands appartements de réception du palais du prince président. Son attente a paru surprenante qu'un groupe demandé depuis cinq mois, devienne aujourd'hui seulement l'objet d'une commande dont l'exécution exigera au moins un ou deux ans de travail assidu de la part des statuaires qui en seront chargés. Le Prince avait exprimé le désir que la décoration de ce vestibule fût terminée pour les réceptions de cet hiver. C'est pour cette raison que l'architecte du Sénat s'est livré à quelques recherches dans les ateliers des artistes le plus ordinairement employés par le gouvernement, et avait signalé à votre attention dans une lettre du 31 mai dernier, un groupe en bronze appartenant à M^r Debay fils. Je vous prie donc d'examiner s'il ne serait pas possible que le groupe désigné par M^r de Gisors, ou tout autre morceau d'art qui vous paraîtrait préférable, fût acquit par vos soins et placé le plus promptement possible dans le vestibule de l'aile gauche du petit Luxembourg. Attendu que les salons de son Altesse seront ouverts plus tôt qu'on ne l'avait cru d'abord, permettez moi en terminant de vous rappeler que S. M. verrait avec satisfaction le buste du Comte Kermarrec confié à M^r Brian qui avait déjà pris les dispositions nécessaires pour l'exécution de ce travail. Agréez M^r le Directeur l'assurance de mes sentiments les plus distingués. Le D^{eu} de l'Administration

B^{ar}on de Lacrosse
S^{on} Secrétaire

Le 18 J^uin

Je viens vous exprimer tous mes regrets de n'avoir répondu plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, mais j'ai le jour même exposé au Prince Président du Sénat la nécessité de vous être de disposer d'un employé temporaire pour classer les nombreuses pétitions parvenues au Sénat. S. M. a donné sa complète approbation à cette mesure, et une somme de 90 à 100^{fr} sera donnée à titre d'indemnité à la personne que vous aurez choisie pour ce travail. Agréez M^r le Baron l'assurance de ma haute consid^{ér} le Duc

Le 17 Décembre.

Répondre à la lettre de M^r de Lacrosse Sénateur Secrétaire relativement à la gratification de M^r de Montaut

Ordre de Service

Le 18 Décembre

Le Service des bu^x et de la caisse de l'Adminis^{tr} intérieure du Sénat, est confié aux S^{rs} Pissot et Desobry. — Ils se tiendront tous les deux à l'entrée principale et auront soin de ne jamais quitter leur poste tous les deux en même temps. — Le S^r Pissot est exclusivement chargé de l'entretien du bureau de son S^r Préfet, mais il fera

en outre le bureau des employés et la moitié du corridor afin que la besogne comme les profits, s'il y en a, soient également partagés entre ces deux garçons de bureau. Comme il y a une incompatibilité absolue entre cet emploi et celui de gardien des Salles, le S^r Pinot devra opter, et être remplacé dans le service du Sénat et des grands appartements.

Note au Trésorier
de l'Administration

Le 21 Décembre

M^r le Régisseur de l'Administration vient de mettre sous les yeux du Directeur, la demande que vous venez de lui adresser, pour cette fois, il sera fait droit à ce que vous demandez, mais le Directeur doit vous prévenir que toutes les dépenses que vous ferez à l'avenir sans l'autorisation du Régisseur, ne seraient pas admises.

Note au Trésorier
de l'Administration

Le 22 Décembre

Le S^r Pinot ayant exprimé le désir de conserver la position de Garçon de Salle qu'il occupe déjà; le Directeur del'admⁿ engage M^r le Trésorier, à faire choix d'un garçon de bureau dans les hommes de service du Sénat. Le Directeur est certain qu'il ne sera pas difficile de trouver parmi eux un homme parfaitement digne de la confiance de M^r le Trésorier.

Note au Trésorier
de l'Administration

Le 1^{er} Janvier

3 Janvier 1853

Le Directeur del'admⁿ a été informé qu'au samedi dernier 31 déc^r, un des entrepreneurs du palais s'est présenté en temps utile à la caisse et que M^r le Trésorier n'avait pas voulu le payer. Le refus s'il était fait à un employé du palais serait sans doute désobligeant et peu convenable, mais il ne pourrait entraîner de graves conséquences. Il n'en est pas de même pour un entrepreneur qui comptait sur le paiement de son mémoire pour remplir ses engagements et solder ses courriers. Si un pareil fait se renouvelait il serait du devoir du S^r Directeur de le signaler à M^r le S^r Préféréndaire. — M^r le Trésorier a aussi jugé à propos d'inviter un autre entrepreneur à indiquer dans son mémoire les noms des personnes chez qui les travaux ont été exécutés. M^r le Trésorier oublie qu'il n'est chargé ni de vérifier ni de contrôler les mémoires. A son regard M^r l'architecte et le régisseur du palais, que M^r le Trésorier utilise ses loisirs en examinant les mémoires joints aux ordonnances, rien de mieux, personne ne redoute ses investigations, mais qu'il veuille bien se rappeler que son unique mission est de payer sur une pièce régulièrement ordonnée. C'est à M^r le S^r Préféréndaire seul qu'il appartient de prescrire, s'il le juge convenable, une mesure qui jusqu'à présent a été jugée inutile, puis que le mémoire contient la désignation

des logements. Mais dans tous les cas, c'est par M^e l'architecte que ces nouvelles instructions devraient être transmises aux entrepreneurs.

M^e M. Christophe
P^e d'Argentine.

22 Janvier 1853

M^e vous recevez hier de l'Intendant Gal de G. et le prince Jérôme l'avis que le service commandé par le prince, alors qu'il était président du Sénat, devait appartenir à la présidence; qu'ainsi c'était pour le Sénat que le service d'argenterie devait être terminé et livré au palais de Luxembourg. Je viens aujourd'hui par ordre de M^e le Président Kropf long vous confirmer cette décision et vous prier de pousser le plus activement possible la livraison de ce service. Il devint indispensable aujourd'hui par suite des fêtes qui doivent suivre le mariage de l'empereur. Je vous invite donc M^e M. à pousser la livraison et à ne pas oublier que vous vous êtes engagé verbalement avec M^e le Président à livrer le service complet au 10 du mois prochain. Vous voudrez bien m'accuser réception de ma lettre. Croyez, S^r.

M^e le Directeur
des beaux arts

3 Février 1853.

Il m'a l'honneur de vous exposer qu'un buste en marbre de l'empereur Napoléon I^{er} a été donné par le ministre de l'intérieur au Président du Sénat mais nous n'avons pas encore celui de l'empereur Napoléon III, qui a été demandé pour la bibliothèque du Sénat. M^e le Grand Référendaire tient beaucoup à ce qu'il y en ait un pour la fête offerte le 7 février à S^e M^e M^e S^r. Je viens en conséquence vous demander s'il vous serait possible de mettre pour cette soirée, un buste en marbre de S^e M^e à la disposition de M^e l'architecte du Palais. Agréez, M^e S^r.

Note adressée à M^e
le G^o Référendaire.

Note adressée à M^e le Grand Référendaire.

Le 1^{er} 7^{br} 1853, et omis à son rang.

Avant que M^e le G^o Référendaire ne s'éloigne de nouveau pour accompagner le P^e Président de la République dans son voyage du midi, il serait essentiel qu'il voulût bien déterminer dans quelle mesure certains objets de consommation, chauffage, éclairage, linge, pourraient être accordés à divers fonctionnaires du Sénat. C'est une question délicate qu'il me paraît pas de trancher, en principe, les grands Dignitaires seuls ont droit à ces fournitures en vertu du décret portant qu'ils seront logés au frais de l'Etat. Cependant plusieurs réclamations ont été adressées à l'administration, entre autres par le commandant militaire et l'adjudant du palais. Ils comptent trouver au Luxembourg les avantages dont jouissent leurs camarades, ainsi que les régisseurs dans les autres palais nationaux. Pris des meubles qu'on ne pouvait leur donner puisqu'ils n'existaient pas dans le palais, ils demandent l'usage du linge, du bois de chauffage et l'éclairage, dont le gouverneur militaire seul a profité.

jusqu'à présent. Cette réclamation est parfaitement fondée, mais ne
 doit elle pas être adressée au ministre d'état plutôt qu'à l'ad^e du Sénat.
 Le service militaire est dans les attributions du ministre d'état, c'est lui
 qui fait les nominations, qui paie les traitements, l'habillement,
 il doit en être de même pour toutes les autres dépenses. Le ministre
 semble l'avoir reconnu lui-même en prenant tout récemment, et sans
 aucune provocation de notre part, les fournitures de bureaux à la
 charge de son budget. M^e le M^e d'état qui est en même temps
 honoré du titre de sénateur ne voudra pas que les personnes chargées
 de veiller à la sûreté du premier corps de l'état, soient placées dans
 une situation moins favorable que celle des commandants militaires
 des autres palais nationaux. — Le Sénat resterait seulement chargé
 de chauffer et d'éclairer le bureau des adjoints et les corps de garde.
 Il est important de statuer avant tout sur ce qui concerne le service
 militaire: car il paraît difficile de refuser aux fonctionnaires
 du Sénat ce qu'on accorderait à des personnes qui font moins
 intimement partie de son administration. — Le règlement du
 bois de chauffage à fournir aux personnes attachées au service de
 la chambre des pairs présente pour l'exercice de 1830 le chiffre
 exorbitant de 303 doubles stères. Les principaux fonctionnaires
 recevaient alors, chacun jusqu'à ~~24~~ 15, 20 et jusqu'à
 24 doubles stères. En 1831 cet abus fut réformé et la dépense
 réduite au chauffage des bureaux de l'administration et du service
 législatif. Comme il est impossible de préciser la consommation
 par an de chaque cheminée, parce que cela dépend des lieux
 plus ou moins longs et rigoureux, et qu'il ne peut être établi un
 bûcher particulier à chaque point de consommation, on avait
 adopté une moyenne de 5 doubles stères par foyer et par an.
 Chaque portier reçoit ordinairement deux doubles stères par an,
 cette allocation paraît insuffisante pour le suisse du Président
 et celui du 1^{er} Référendaire qui doivent veiller plus tard que
 les autres: on propose de leur donner trois doubles stères. Quant
 à l'éclairage on a désigné les personnes qui peuvent y prétendre
 par la nature de leur service dans l'état et joints que M^e le Grand
 Référendaire est seul de revêtir de sa signature s'il en approuve
 les dispositions.

au 1^{er} Référendaire

11 Mars

au commencement de l'hiver sur un rapport que j'ai eu l'honneur de vous
 adresser, vous avez déterminé quelle serait la quantité de bois accordée à
 chacun des fonctionnaires et employés du Sénat pour le chauffage de son
 bureau. Cette allocation a été fixée à 5 doubles stères. Nous en
 reconnaissons qu'une personne, à l'exception des grands dignitaires n'avait
 droit au chauffage de son logement, vous avez par une disposition toute

bienville, autrice, que qui ne consommait pas leurs cinq doubles litres dans leur bureau, à brûler brûlé, etc. Je crois devoir vous prévenir que jusqu'à ce que ont déjà épuisé pour ne pas être dépassé le nombre de litres qui leur étaient attribués; Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur le tableau que j'ai l'honneur de vous soumettre et qui contient le relevé de toutes les crechettes distribuées jusqu'à aujourd'hui. Comme le chauffage doit durer encore cinq ou six semaines je viens prendre vos ordres au sujet des instructions à donner au futur, et vous demander, si, au lieu de grossir encore cet excédant, il ne serait pas indispensable de restreindre désormais les fournitures, au bois strictement nécessaire pour le chauffage du bureau.

M^r Boilay
M^r de Siquette

16 Mars

Je viens vous transmettre les renseignements que vous m'avez fait l'honneur de me demander par votre lettre du 15^e, et vous faire connaître qu'il est dirigé, que M. M. les Financiers reçoivent leur dotation à dater du jour de leur nomination. M. M. de L'origine, L. Barret et Mariste ont été nommés par décret du 14 de ce mois; c'est donc du 14 de ce mois que la dotation de ces M. M. commence à courir, agré

Note au Trésorier

22 Mars.

Voire celle du 21^e page 18.
Le Trésorier ne s'étant pas conformé à l'avis donné, le Directeur lui renvoie une facture de M. Luce qui l'ad^e ne peut pas reconnaître et qu'elle n'acquittera que sur un ordre précis du G^r référend^r.

Note au Trésorier

27 Avril

Après avoir pris les ordres de M. le Grand Référendaire, le Directeur de l'Administration invite M. le Trésorier à se conformer à l'avis de l'Assemblée Administrative du 2 Janvier 1853 et à lui faire parvenir tous les mois l'état mensuel du traitement des employés, qui d'après l'article 11 du dit règlement, doit être visé par le Directeur.

M^r le Ministre
d'Etat.

15 Juillet

Pour compléter la décoration du Salon de l'Empereur, où est déjà placée la table de marbre qui contient une lettre adressée par l'Empereur Napoléon au Sénat conservateur, j'ai l'honneur de vous demander par ordre de Son Excellence le Président, deux portraits, l'un de Napoléon 1^{er}, l'autre de l'Empereur Napoléon 3. Ces deux portraits devant être encadrés dans les deux panneaux qui restent vides, je transmets à votre Excellence les mesures exactes de la dimension que doivent avoir les deux toiles demandées. Agrée M^r le Ministre l'assurance de ma respectueuse considération.
hauteur 2^m 19^{cm}, largeur 1^m 29^{cm}.

Noté. Écrit pour les fruits du jardin; refus d'en rendre compte par les ordres du G^r Référendaire.

au 1^{er} Février.

Le 27 Août.

En réponse à la lettre par laquelle vous m'annoncez votre entrée au service de S. M. le prince napoléon, je crois devoir vous rappeler que vos effets d'habillement n'ayant pas même accompli la moitié de leur durée, doivent être déposés, ainsi que les boucles et la chaîne d'huissier au bureau de l'administration, entre les mains de M. Chalmel chargé d'en faire la réception.

A M. le 1^{er} Février

Le 29 Août

La réclamation faite au 1^{er} Février sur l'application point à un habillement parti depuis 2 mois, mais à des objets de grande tenue qui doivent avoir une durée beaucoup plus longue, tels que culotte bas, de soie boucles et soulèvements. Le Directeur pensait en outre que le 1^{er} Février avait reçu un 2nd habillement noir dont la commande a été faite depuis longtemps par le Régisseur pour tous les huissiers; si le 1^{er} Février l'avait reçu comme ses camarades il aurait dû naturellement le rendre en partant.

M. Emery, médecin

Le 29 Août.

Vous avez besoin de disposer pour un ou deux mois d'une chambre de domestique au 3^{me} et qui dépend de votre appartement. Nous n'avons pas voulu la donner sans vous en prévenir, et sans vous dire qu'elle vous sera rendue lorsque l'hôtel de la rue de Valenciennes sera mis à la disposition de l'administration.

L. Solon & Laborde

1^{er} 7/6^{te}

Je vous renvoie copie de la lettre que je viens de recevoir de M. le préfet de police. Veuillez donner des ordres pour ~~veiller~~ qu'à l'avenir les courriers égyptiens puissent faire leur travail sans difficulté. Je crois qu'il sera bien aussi que vous fassiez réafficher dans tous les postes, ainsi que le désire M. le préfet, la consigne qui a existé de tout temps. Veuillez m'accuser réception de ma lettre et me faire connaître les ordres que vous avez donnés pour qu'à mon tour je puisse répondre à M. le préfet. Agréez, etc.

à M. le préfet de police

Le 11 7/6^{te}

À la réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 31 août dernier, j'ai transmis à M. le gouverneur du Luxembourg, les instructions nécessaires pour satisfaire aux justes exigences du service fait par les courriers égyptiens. — Le gouverneur me répond aujourd'hui qu'il s'est empressé de donner les ordres nécessaires pour que toutes les portes du Luxembourg soient toujours ouvertes à ces courriers, et qu'ainsi leur service puisse s'effectuer sans difficulté. De mon côté pour assurer le service des égyptiens je vais faire réafficher la consigne dans tous les postes militaires. Agréez, M. le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

31 Novembre 1853

M^r le préfet de police

a la réception de la lettre qui vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à la date du 28 c^o, j'ai transmis à l'architecte du palais du Sénat. Des ordres ont été donnés pour que l'on s'occupe immédiatement du nettoyage de l'égout particulier du jardin du Luxembourg. agruy. M^r le Préfet l'assura.

2 Décembre

2 Décembre 53.

M^r l'abbé

à l'ad^e regret de ne pouvoir vous secourir dans l'auro de charité que vous voulez accomplir. Il ne lui est pas permis de dispenser des fournisseurs faits pour le Sénat, en faveur des gens étrangers au service, et elle ne peut autoriser aucun des fonctionnaires à détourner ces fournisseurs de l'emploi qui leur a été assigné. agruy. M^r l'abbé

M^r Sergent

20 Février 1854.

Syndic de la faillite Villain

J'ai l'honneur de vous prier en votre qualité de syndic de la faillite Villain, qu'en vertu des ordres qui lui ont été donnés le 14 février de l'ad^e du Sénat, a été remis à la caisse des dépôts et consignations et lui a été remis la somme de 24,812⁵⁰ FF, montant des règlements divers mis en dépôt de Villain l'entrepreneur de plomberie et de maçonnerie et de ses collègues a été accepté par vous. — J'ai l'honneur de vous saluer.

15 Mars 1854

M^r le Grand Référendaire

Du Sénat.

Sous l'ancienne Chambre des Pairs les traitements des employés supérieurs leur étaient portés dans leurs bureaux respectifs à la fin de chaque mois avec les feuilles d'emargement.

Cet usage adopté dans la chambre des Pairs est d'ailleurs celui qui est pratiqué dans les ministères et dans la plupart des grandes administrations.

Les employés supérieurs du Sénat m'ont chargé, M^r le Grand Référendaire de réclamer de votre sollicitude un ordre qui en faisant revivre un usage suivi par vos prédécesseurs, serait plus commode pour eux et peut-être plus convenable.

Je profiterai de cette circonstance pour vous rappeler, M^r le Grand Référendaire que d'après une disposition de votre Règlement conforme à la décision de la Commission de Comptabilité je dois signer les feuilles mensuelles des traitements ainsi que toutes les pièces de dépense, je vous prierais donc, M^r le Grand Référendaire, de vouloir bien donner des instructions à M^r le Trésorier de l'administration pour qu'à l'avenir cette formalité soit remplie.

19 Juin

à M^{rs} de Grand Bourg

En Vertu de la décision que vous avez prise relativement à l'ouverture de la Caisse et à la durée du payement, les divers fournisseurs ont été conséquents de se à 13^h

J'ai le regret M^{rs} de Grand Bourg de vous informer que les faits que j'ai déjà eu l'h^{on} de vous signaler d'après les déclarations adressées à l'h^{on} des divers fournisseurs la Sera démenties eux-mêmes. Plusieurs d'entre eux qui se sont présentés avec moi ont été obligés de se retirer sans être payés, et l'un de M^{rs} Jacques dont le g^{de} est fort obligé a dû battre son Meuble acquitté à l'un de ses employés de l'h^{on}

En Vous signalant cette nouvelle infraction à ma décision je recommence jura vos yeux de me chercher pour la tenir satisfaisant de Premier le châtier en départ, Mais je voudrais espérer à l'h^{on} des Respectables d'incertitude que les fournisseurs Pourraient lui adresser, au Voyant la Substance du trésor à se mettre en contradiction avec la avis que vous leur transmettez d'après vos ordres

30 Juin

M^{rs} de Grand Bourg

Je viens Soumettre à l'approbation de P. M^{rs} le Rapport trimestriel du Secours qu'elle a accordé sur une Proposition. Puis que la somme affectée à cet objet soit considérable, les demandes sont tellement nombreuses que je me suis vu dans la nécessité de diviser les sommes à allouer et de les faire l'investigation la plus sévère sur les titres de sollicitants. — Pour arriver à ce résultat J'ai eu recours au directeur du Projet de Publica l'ordonne je me souviens par moi-même Recueillir des renseignements assez précis, assez positifs. ce mode que vous avez adopté sur une proposition et présente de grands avantages en me mettant à même de contrôler d'une manière efficace les diverses demandes que vous leur adressez C'est ainsi que dans le cours de l'examen qui vient de s'écouler j'ai pu reconnaître celles des gens qui abusent de votre bienveillance. — Dans les secours que J'ai accordés, P. M^{rs} Vera que les pièces justificatives figurant à l'appui de la demande, et qu'ayant que possible les sommes dues à votre bienveillance ont été respectivement placées

Je crois devoir également mettre sous les yeux de P. M^{rs} les demandes de secours ainsi que les rapports qui ont motivé votre réponse. — Par le tableau ce jour P. M^{rs} Vera que c'est un 21 Mars que j'ai fait le service des secours et Justification, déjà une somme de 5000 avait été dépensée sur le trésor, ce qui j'ai dépensé le crédit de 5000

Pour Suite des quittances de M^{me} de Vertiquoy et de M^{me} de Montpreuil. Le
mois suivant le crédit a été dépensé et par le mois de juin a été dépensé encore
encore de 74, M^{me} de Vertiquoy a été remboursée au mois de Juin ont
dépensé le surplus sur le crédit ouvert de 500 par mois du Chapitre II.

1^{er} Juillet

au Madame de La Fayette

Je Vous Serois obligé, Monsieur le Baron, si vous avez intérêt
l'ub^{re} au moment de voir repaire le 1^{er} avril dernier, à l'indresse de
M^{me} de Vertiquoy et de Montpreuil Secrétaire du Sénat. — En besoin,
avant l'ordonnance de la Cour, de recevoir le renseignements que
j'ai l'honneur de Vous demander.

18 Juillet

au General de M^{me} de
3^{es} Ailes de Camp
de S. A. S. le
Prince Jérôme.

Je Vous, mon cher General que j'ai eu l'honneur d'adresser
à S. A. S. M^{me} de Vertiquoy sur avance aux instructions que vous me transmettez.
En effet cette lettre trouve que jamais de rien réglée dans l'ordre
ou l'usage des secours. Elle trouve encore que même tout un
Regiment je ne réponde qu'après avoir été le crime de S. A. S. M^{me} de Vertiquoy
moi s'en de Vous dire, Mon cher General que votre observation était inutile.
Quant à la demande du M^{me} de Montpreuil, Je n'ai pas de proposition
à faire, Voici la demande de M^{me} de Vertiquoy, Je ne dis pas que
s'il y avait à donner, M^{me} de Vertiquoy devrait avoir la préférence, mais je ne
proposerais rien, elle a trop de biens solides à recevoir, elle a vu de
noblesse elle a de nombreux vœux de faire à Paris, même
Pour leur appeler les généraux de S. A. S. que de donner tout de suite, de
concorder avec les traditions sont établis sur les points de la représentation et de
résultats efficace tout le monde que l'on trouve Secours.

20 Juillet

Au Préfet de Police

Je Vous Serois bien obligé si me transmettez les renseignements
sur la situation et la moralité des personnes sous la main de justice et
si me fait savoir de la demande de secours qu'ils ont adressé à S. A. S.
de S. A. S. le Prince Jérôme méritent d'être pris en considération.

1^{er} Août

à S. A. S. le Prince Jérôme

Monsieur, j'ai l'honneur de soumettre à l'appréciation
de votre A. S. le rapport relatif aux secours que l'on a bien voulu accorder
dans le mois de juillet.
Les demandes ont été si nombreuses que j'ai dû terminer encore
les sommes allouées, et pourtant le crédit du Chapitre II a été dépensé.
Pour rentrer dans ce crédit, je proposerais à V. A. S. de reporter
à l'avenir sur le Chapitre des Théâtres, toutes les demandes de souscription
aux Bals, concerts, &c. Il nous sera possible ainsi d'augmenter les secours sans
dépenser les sommes affectées aux deux Chapitres.

Cette modification semblera d'autant plus rationnelle à V. S. M. que les dépenses pour bals et concerts, n'ayant pas la moindre affinité avec le Chapitre des secours se confondront au contraire tout naturellement avec le Chapitre des théâtres. Mais en proposant ce revirement, je répéterai à V. S. M. ce que déjà j'ai eu l'honneur de lui dire, c'est que les souscriptions deviennent abusives, que les produits de ces souscriptions sont absorbés par les frais des entrepreneurs et sans résultat efficace pour les misères que l'on prétend soulager. Meux vaut donc accorder les générosités de V. S. M. aux veuves d'anciens militaires, aux ouvriers sans travail, aux familles malheureuses.

20 Août

Au Grand Référendaire.



Conformément à votre décision du 8 janvier 1853, confirmée en ces termes par la Commission de Comptabilité et le Président du Sénat: = Le Directeur de l'Administration est chargé de l'inspection et du contrôle des services administratifs, de la préparation des mandats, du visa de toutes les pièces de dépense avant la signature du Grand Référendaire, je dois mettre mon visa avant votre signature à toutes les pièces de dépense.

L'état des traitements doit être rangé dans cette catégorie.

Déjà à cet égard j'ai eu l'honneur de vous adresser une réclamation dont vous avez reconnu la justice et avec votre approbation, le 27 avril dernier, j'écrivis au Trésorier du Sénat la lettre que voici:

Après avoir pris les ordres de M. le Grand Référendaire, le Directeur de l'Administration invita M. le Trésorier à se conformer à l'avenant au règlement administratif du 8 janvier 1853, et à lui faire parvenir, sous les mois, l'état mensuel du traitement des employés qui d'après l'art. 4 du dit règlement doit être visé par le Directeur.

Cette invitation est restée jusqu'à présent sans résultat.

Pour mettre ma responsabilité à couvert auprès de M. le Président du Sénat et de la Commission de Comptabilité je vous prie, M. le Grand Référendaire de vouloir bien, avant votre départ, prendre une décision définitive à ce sujet et rendre à chacun les attributions qui leur ont été confiées.

Permettez-moi aussi, M. le G^{de} Sec^{re} de rappeler à votre bienveillante attention M. Sequin. Cet employé dont vous avez décidé la nomination, mérite d'autant plus votre intérêt qu'il remplace, à la fois, M. Guitel démissionnaire et M. Dequiroz absent par cause de maladie; vous êtes trop juste, M. le G^{de} Sec^{re} pour admettre que ce double travail ne confère à M. Sequin l'autre titre et l'autres avantages que ceux attribués à un modeste employé de l'Etat.

30 Août

au Préfet de Police.



Je vous serai bien obligé de me transmettre des renseignements sur la position et la moralité des personnes désignées dans l'état que je vous adresse et de me faire savoir si les demandes de secours qu'elles ont adressées à S. A. I. le Prince Jérôme, méritent d'être prises en considération.

au Prefet de Police

30 Aout

J'ai l'honneur de vous adresser par le porteur un rapport sur le secours de 400 francs que vous m'avez accordé pour l'entretien de la chapelle de St. Julien de la paroisse de St. Julien de la Riviere. Je vous prie de vouloir bien agréer l'assurance de ma haute reconnaissance et de croire que je suis avec toute la vénération possible votre dévoué et fidèle serviteur.

à M. l'abbé
Intendant des
Pauvres
à Combourg

30 Aout

Pour ordre de M. le Comte de la Riviere, et à l'occasion de la lettre que vous m'avez adressée le 24 Aout, je me suis rendu à l'abbaye de Combourg où j'ai acquis la certitude que tout rapport de St. Julien de la Riviere sera remis à la Direction. Il s'agit donc d'être avisé de ce rapport et de le faire passer au devant du rapport et du mandement venant que vous m'avez adressé.

J'ai la certitude d'être avisé de ce rapport et j'ai l'honneur de vous adresser par le porteur le rapport de St. Julien de la Riviere et de vous adresser par le porteur le rapport de St. Julien de la Riviere et de vous adresser par le porteur le rapport de St. Julien de la Riviere.

S. S. A. J.
Le Prince Jérôme.

5 ybre

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de V. M. le rapport mensuel des secours, que sur ma proposition, elle a bien voulu accorder pendant le mois d'Aout. Les demandes s'augmentent dans une telle proportion que je me suis vu dans la nécessité de diminuer les sommes à allouer et de les réduire au chiffre le plus modeste; cependant le crédit du mois a été dépensé de 250 francs et les secours du mois de 700 francs sont presque épuisés, ce qui m'oblige à reporter au mois d'Ybre les divers paiements que vous avez autorisés. S. S. A. J. comprendra parfaitement cette situation, lorsque elle verra que les secours accordés aux divers maîtres s'élevaient à 400 francs dont 300 francs ont été distribués à Moudon comme suit: Au maire de Moudon 200 francs à M. la Marquise de Grouchy pour l'entretien de l'église de Moudon 100 francs, au maire de Combourg 100 francs soit 400 francs. Les souscriptions, ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire à V. M., dans mon rapport du mois dernier deviennent abusives, car les produits sont presque toujours absorbés par les frais et presque sans résultat pour les misères que l'on prétend soulager. Tandis que 20 francs 15 francs 10 francs même, donnés à domicile sont toujours d'un grand soulagement pour les veuves d'anciens militaires, pour les ouvriers sans travail, et pour les familles malheureuses. J'ai l'honneur d'être de V. M., le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur.

à M. le curé
de St. Julien

6 ybre

Je suis très sensible à l'attention que vous m'avez adressée par le porteur un rapport sur le secours de 400 francs que vous m'avez accordé pour l'entretien de la chapelle de St. Julien de la Riviere. Je vous prie de vouloir bien agréer l'assurance de ma haute reconnaissance et de croire que je suis avec toute la vénération possible votre dévoué et fidèle serviteur.

à Monsieur de la Roche de St. Denis

Monsieur de la Roche de St. Denis
à Paris

le 8 Septembre

Je vous envoie mon appartement, mon cher Monsieur, par la poste, avec
les expéditions des 2 p. Va. — Je suis sûr que vous en serez content à Paris, car
que vous en ferez toujours bien.

Monsieur de la Roche de St. Denis
à Paris

le 8 Septembre

Je me souviens de vous avoir dit que le Directeur de l'Assistance
publique vous enverrait l'ordonnance que V. M. a demandé. Je
vous prie de croire que le Directeur qui a reçu l'ordonnance du
Directeur de l'Assistance publique. — J'ai une excuse que
je regrette de ne vous avoir répondu sur le Mémoire de l'Empereur
que la demande ne devait pas être oubliée, l'excuse que je vous
explique. Ce que l'ordonnance de l'Assistance publique sera une réalisation devant votre
intervention.

Monsieur de la Roche de St. Denis
à Paris

le 9

J'ai reçu communication de la décision prise par V. M. Sans manquer au
respect qui commande ces décisions, j'ai l'honneur de vous soumettre des considérations
qui me semblent de nature à justifier le mode que j'ai suivi dans la distribution
des secours, après en avoir d'ailleurs reçu l'autorisation. — En acceptant
la mission qui m'était confiée dans la maison, j'ai compris que V. M. avait
la généreuse pensée de venir en aide à des infortunés, à des misères regrettables
et justifiées. J'ai compris que mon devoir était de ne pas se laisser glisser entre
le bienfaiteur qui donne et le malheureux qui souffre une mendicité sans pitié.

Le Directeur M. J. explique à V. M. le système que j'ai suivi.
De tous les fonctionnaires le préfet de police est celui qui se trouve placé
à la source de tous les renseignements, c'est donc lui qu'il me semblait naturel de
consulter sur les conditions, sur la moralité et sur la situation des pétitionnaires.
Ce système n'est pas nouveau, que V. M. me permette de le lui dire, j'ai appliqué
moi-même avec un succès non équivoque quand j'étais chef de bureau
chargé des secours à l'ad. des postes. Il est encore en vigueur dans la
maison de l'Empereur et aussi dans celle de l'Impératrice. En l'appliquant
dans la maison de V. M. j'ai cru tout à la fois profiter des fruits de
mon expérience et des exemples que j'avais sous les yeux. — Bien loin de moi
la pensée M. J. de soumettre à mes appréciations, les volontés de V. M.
j'ai voulu seulement vous justifier mes actes, en expliquer le mobile et en déterminer
le caractère. — Le mode que V. M. vient de me prescrire dans la distribution
des secours, me semble sujet à de graves inconvénients. Sans renseignements
puisés à bonne source, il est difficile de discerner dans les formules presque identiques
qui se trouvent partout, l'homme qui souffre et le mendiant qui spéculé. Il faut
une expérience que j'en ai pas et une perspicacité qui me fait défaut.
D'autre part accorder promptement un secours c'est enlever l'avalanche,
ou cette promptitude de secours est impossible avec des papiers déterminés. Une observation

acquies plus de valeur encore si on l'applique aux souscriptions aux concerts et aux
représentations à bénéfice, en demandant parvenant toujours à 4 al. 5 deux autres jours
seulement avant l'exécution. — après avoir pris la liberté de transmettre ces observations
à 4 al. 5. je la prie de croire que je n'en exécuterai pas moins avec exactitude les
ordres qu'elle me fait transmettre, et q. suis avec le plus profond respect, de 4 al. 5.
le plus fidèle et le plus dévoué serviteur.

au Général
Marsignol
Général de l'armée

le 10 Septembre

Envoi de la demande de crédit à la Motte le 10 Septembre mentionné
à Tous les Personnes
Marsignol
312222
236007 60922 F

au Meme

10 Septembre

Après la lettre officielle, le D^{re} de l'Inde et le D^{re} de l'Inde de son vantage
rien me le permette, celui de l'épisc, ne reçoit pas moins bon accueil que
celui de la — M^{re} de l'Inde est toujours C. de. et au bon vouloir, tout
le monde de l'Inde plus ou moins, la chaleur est un excellent médicament
et la Pitté de l'Inde. Tout ce que le D^{re} de l'Inde veut se mettre de la partie
M^{re} et M^{re} Droyeront tout à brada, M^{re} M^{re} de la Villa de l'Inde d'aujourd
à l'Inde est chez j'espère tout établis une autre indolence tout une très bonne
consistance, et tout de l'Inde tout de l'Inde.

Pour tout ce, l'Inde est un monde et l'Inde est, Je suis toujours à vous
P^{re}, en l'Inde et la maladie, Je rassemble un peu à la l'Inde
Je ne meurs pas, mais je ne me rends pas non plus. — l'Inde et
de l'Inde généralement M^{re} la l'Inde et l'Inde de l'Inde de l'Inde
de l'Inde généralement l'Inde de l'Inde de l'Inde de l'Inde de l'Inde

au Directeur
de la police

14 7^{bre}

Je viens de faire connaître à m^{re} Filippi le résultat de notre entretien et
le seul moyen que vous avez d'obtenir la solution favorable qu'il désire
et qu'il attend. Il accepte donc 7. en 8, 11^{re} comptant et une somme
de 215^{fr} par mois. Voilà ce que vous m'avez proposé. Cette affaire
ainsi réglée, m^{re} Filippi se conformera aux instructions que vous lui
donnerez, et renoncera à toute réclamation. J'ai annoncé à
M. A. G. le principe de votre bonne intention et votre désir de
terminer cette affaire. — Où, et quand m^{re} Filippi devra-t-il vous
voir? Agréé.

21 7^{bre}

A M^{re} M^{re} M^{re}

Envoi de ce jour, divers ordonnances à signer.

S. A. G.
Le Prince Jérôme

27 7^{bre}

Les maires des environs de Paris abusent un peu trop
à me semble, de la charité du prochain. Les concerts, les bals se
succèdent avec une telle rapidité que l'apanage le plus considérable

ne suffirait pas à satisfaire les demandes de ces messieurs.
Le Maire d'Autueil par exemple, vient d'adresser à V. A. S. 15 billets à 10" chaque, soit: 150"...

De telles exigences ne peuvent être subies... cependant, Monst^r avant de renvoyer ces billets j'ai eu devoir prendre les ordres de V. A. S.

Voici à son tour le Maire de Meudon qui vous présente une requête pareille, mais plus discret que son collègue d'Autueil, il laisse à V. A. le soin de fixer la somme quelle voudra bien allouer aux indigents de sa commune.

Il me semble qu'il serait plus à propos de donner pour les pauvres de Meudon, bien que déjà vous ayez donné 40" à l'asyle des enfants fonde dans cette commune.

La demande de M^{lle} Philippain est une question de budget.

A la recommandation de la g^r Duchesse de Bade, M^{lle} la g^r Chef^e du Sénat donna par anticipation, à cette demoiselle deux tableaux à copier pour la Chapelle du S^t Lux. bien que le prix du ministère d'Etat ne dépasse pas 1000" par copie, le g^r Chef^e convint de payer 1200"... mais seulement en 1855, attendu que c'est sur cet exercice que sont portés les frais de peinture qui se font au g^r et s^t Luxembourg, or, il n'est pas possible de payer en 1854 une dépense qui n'est votée que p^r 1855 et cette dette a tort de ne pas se rappeler ce qui lui avait été dit formellement par le g^r Chef^e.

C'est est, M^r, le résultat du long entretien que je viens d'avoir, à ce sujet avec le g^r Chef^e et telles sont les causes de sa lettre de refus à M^{lle} Philippain.

En terminant je prie votre Altesse de vouloir bien me faire transmettre ses ordres pour la réponse à faire au Maire d'Autueil et au Maire de Meudon

à votre Altesse H^{ie}
le Prince Jérôme

19 ybre

Le content de l'annette expose à enlever la statue au Prince de Camille, mais sans que son effigie soit l'instinct l'instinct de ce prince le Prince Jérôme

L'un expose à l'empereur de donner la statue au Meudon ou à l'un ou à l'autre de Camille, l'un fait son vœux de un subrogé 1017 et un vœu de l'un

Je suis M^r

19 octobre

M^r le Président de
la Commission de
Secours à Alger

Je suis très heureux de vous annoncer que votre demande de la bibliothèque requise au favor de la Conférence de S^t Louis de B^r a été favorablement accueillie par son Altesse Impériale

J'ai été surprise de voir de votre dessin que deux fois soit avec la note
cjointe, vous ont été adressés par l'administration de la maison et dont déjà
Pater fait mention - je me félicite de voir, d'être dans cette circonstance
l'interprète de vos vœux de S. M. J. J. M.

20 octobre

M. Julien Secret
à la C^{ie} de Banque

J'ai déjà vu le Nomme de votre dessin que toutes les fois, remède à l'appui
de votre demande pour savoir être reconnu, et de donc un acte de l'Etat
dans une déclamation mal fondée - la note de votre dessin je l'ai portée à
votre père un nouveau secours de 24⁰⁰ et j'espère que cette nouvelle
demande sera probablement accordée par S. M. J.

20 octobre

à la S. M. J.
le Prince Jérôme

J'ai le Nomme de Soumettre à l'approbation de S. M. J. le
Rapport annuel des secours que sur une proposition elle a bien voulu
accorder pendant les mois de Septembre.

9 Novembre

M. Le Duc de
de La Suisse P. T.

J'arrive à S. S. avec votre de S. M. J. de votre dessin tout de suite
Puisque vous m'avez écrit à Paris tout ce que j'ai pu faire connaître, ce sera
à M. de la Suisse de vous en parler.

21 Novembre

au Duc de

En vertu de la décision de son Excellence le Duc de Saxe et
des ordres du Grand Représentant, le Duc de Saxe a bien voulu
accorder 24000 francs de secours pendant les mois de Septembre.

29 Novembre

à Son Altesse
Princesse de
Prince Jérôme

Grâce à votre bienveillance, générale que me a permis d'employer
les fonds destinés au même tout le mois de 9⁰⁰, j'ai pu augmenter les
secours accordés en vertu de mes mérites qui furent dans l'attente
d'augmenter à l'expiration de la saison en vertu de son dessin.

J'ai le Nomme de S. M. J. d'approbation la distribution des secours
accordés à Paris.

Décembre

Rapport à S. A. R. le Prince
Jérôme sur les secours accordés
en Décembre 1854 -

J'ai l'h. de Soumettre à l'approbation de S. A. R. le rapport des secours
à accorder pendant le mois de Décembre.

Dans l'Etat n. 1 je ne fais pas figure les 75⁰⁰ dépenses pour
l'échappe du S. M. J. ni les 80⁰⁰ inscrits à la caisse d'épargne
au nom des enfants Jones. Cette générosité de S. A. R. si elle devait
figurer au Chap. II, diminuerait si fortement les sommes accordées

à des malheureux qui souffrent de la faim et du froid que
j'ai encore cette fois supplié votre Excellence de porter ces
deux sommes ensemble 155^{fr}, au Chap. 10 de son budget.

Jusqu'à votre décision, M. Conseigneur, et pour
me conformer à vos ordres, j'ai l'honneur de soumettre à
votre Excellence l'état 10^o dans lequel sont portées les
deux sommes Roblet et Jones
Daignez &c.

6 Septembre 1855

M. Monsieur
le Syndic des Agents
de change

La femme Chure au service d'un des fonctionnaires du Sénat
s'est trouvée compromise dans la découverte de M. Scellier, intéressé
dans la charge de M. Sollet pour une somme de douze cents francs
représentée par quatre actions du Grand Central

M. Sollet qui a dédommagé quelques personnes compromises
dans cette malheureuse affaire s'est refusé jusqu'à présent à
désintéresser un des créanciers les plus intéressants et les plus
faciles à satisfaire vu la modicité de la somme qu'elle réclame.
Il avait d'abord opposé le même refus à M. Richard Lagège
de la faculté de médecine de Paris qui n'avait pas plus de
titres ni de reçu que la femme Chure mais pour
éviter un procès qui lui intentait M. Richard,
il offrit une transaction et remboursa la plus grande
partie des fonds qu'on avait confiés à un de ses
associés.

M. Sollet n'a-t-il tenu aucun compte de la réclamation
de la femme Chure ^{qui} parce qu'il la saisit pauvre et la croit
sans appui? Je ne puis le croire, elle s'est présentée
avant la fuite de M. Scellier chez l'agent de change
pour réclamer ses quatre actions, et en présence de
témoins M. Scellier lui a répondu qu'elles étaient
dans la caisse qu'elle n'avait pas à en préoccuper

Avant de donner suite à une affaire qui a
déjà produit un fâcheux effet dans le Palais
de Luxembourg, je prie Monsieur le Syndic
faire un appel à votre équité et réclamer votre
intervention pour obtenir de M. Sollet le
remboursement d'une faible somme dernière
renouveau d'un malheureux femme qui
mérite tout votre intérêt

L'agent de change & & &

14 Septembre 1855

Monsieur le
Grand-Référendaire du
Sénat

J'ai reçu avec les trois ordonnances et la demande de fonds la lettre que vous m'avez faite l'honneur de m'écrire.

M. Adams qui peint la coupole de la galerie doit vous demander un avance de fonds M. de Girois en me prévenant de cette demande m'a dit que le travail de cet artiste était très peu avancé, et que bien certainement il serait en retard dans les engagements pris. Je crois donc qu'il faut ajourner tout paiement jusqu'à votre retour et le presser vivement dans cet travail.

La fête d'hier était toute nationale, l'Empereur a été très vivement acclamé depuis les Champs-Élysées jusqu'à Notre-Dame. Aux théâtres les diverses cantates ont été chaudement applaudies et les illuminations prodiguées partout, fort belles quoiqu'entravées par le pluie. Le Sénat s'est distingué le Palais brille admirablement à travers les feux le plus étincelant.

Je vois, Mon Général, qu'à Carcassonne comme à Paris les grands festivals vous poursuivent, favorable existence sans doute, mais que voulez-vous, il faut se résigner; sachez le Bordeaux, le Champagne en attendant qu'il vous soit permis de réaliser vos projets et de vous désolter avec cette eau si fraîche de la fontaine que vous seriez si heureux de voir couler aux pieds de votre berceau.

Aguez J.

Comité de Spelling
10 Septembre
à Monsieur G. P. N...
du Sénat

J'ai l'honneur de soumettre à M. le Ministre... la demande de...
fonds pour le mois prochain...
Monsieur de... dans votre...
vous il a été...
M. de... à laquelle...
qui sépare la rue de...
Aguez J.

17 Septembre

Après la date du 6... J'ai l'honneur de vous...
officielle intervention...
Je vous prie...
les deductions que vous espérez...

18 Septembre

M. de P. N...

J'ai l'honneur de soumettre à M. le Ministre...
mément admissible à...
et les ordonnances de...
aussitôt que le...
Aguez J.

Verificateur des comptes de la Cour des Comptes

27 7^{me} 1855

A Monsieur le Général
de Ricard 1^{er} aide de camp
de S.A.J. le Prince Jérôme

M. le Sénateur Secrétaire du Sénat me charge de soumettre à l'approbation du Prince Jérôme la notice ci-jointe qui doit être insérée dans le registre matricule du Sénat.

Si cette rédaction convient vous voudrez bien me la renvoyer telle qu'elle est ou bien avec les corrections qu'il conviendra à Son Altesse Impériale de lui faire subir.

Agissez & & &

27 7^{me} 1855

A M. le Colonel Nesmes-Desmarets 1^{er} aide de camp de S.A.J. le Prince Napoléon

La même lettre que ci-dessus a été adressée à M. le Colonel Nesmes-Desmarets pour Son Altesse Impériale le Prince Napoléon.

28 Sept. 1855

M. le Baron de Lacrosse
Sénateur, Secrétaire du Sénat

J'ai l'honneur de vous adresser la lettre que vous m'avez renvoyée M. Labure, vous verrez quel prix qu'il demande aujourd'hui pour l'impression du Registre matricule du Sénat est beaucoup plus élevé que celui que vous indiquez; j'attendrais donc vos nouveaux ordres.

Rien de nouveau que vous ne connaissiez déjà, la bourse baisse toujours, cela devait être après une victoire aussi éclatante la fameuse bataille de Waterloo ne fit-elle pas monter les fonds de 10%?... Les loups-ouvriers se ressemblent tous.

L'on parle ici sérieusement cette fois du mariage de S.A.J. le Prince Napoléon

28 7^{me} 1855

A Monsieur le Grand-
Référéndaire du Sénat

J'ai l'honneur de vous adresser avec l'ordonnance de paiement le mémoire du sieur de Bois, c'est le seul qui soit rentré à l'ad^m du Sénat

Les mémoires de Matherion, Labure et autres dont vous avez ordonné le paiement sont tous vérifiés et approuvés par le vérificateur; ces mémoires restent entre les mains de l'Architecte qui pour se conformer à la nouvelle comptabilité indiquée par la commission, approuve et signe les certificats de paiement de ces divers travaux.

Toute justification, mon Général vous en sera donnée à votre retour

Veillez agréer & & &

le 3 8^{me} 1855

A M. le G^o Référéndaire
du Sénat

J'ai l'honneur de vous adresser les mémoires des deux Blanchisseurs de Luxembourg avec les ordonnances de paiement.

Vous trouverez sous ce même pli, copie d'une lettre de Monsieur le Ministre des finances qui demande déjà le budget approximatif des dépenses du Sénat pour l'année 1857.

35

Lou s'occupe d'établir ce budget, et aussitôt terminé, j'aurai l'honneur
mon Général, de soumettre à votre approbation et de prendre vos ordres
à cet égard.

Permettez-moi de remettre aux pieds de vos dames mes hommages
respectueux et agréer & & &

9 8^{me} 1855

A Monsieur le Grand-
Référétaire du
Sénat

Avec les ordonnances à signer, j'ai l'honneur, pour me conformer
à vos ordres de vous adresser la demande des fonds prisonniers mensuels
pour les paiements du mois prochain.

L'ad^{on} est au grand compte M. de Lignoville est rentré depuis
quelques jours et notre bon régime est arrivé dimanche
dans l'état de santé le plus prospère.

Aguez & & &

26 8^{me} 1855

A Monsieur le
Grand-Référétaire du Sénat

En réponse à la lettre de S. E. M. le Ministre des Finances en
date du 26 8^{me} 1855 relative aux dépenses du budget du Sénat année 1854
j'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements suivants:

Les dépenses ad^{on} du Sénat en 1854 ont été de 1,152,816^f 09^c
c'est ainsi que l'exercice de cette année a été clos et c'est cette dernière
somme votée par le Sénat que l'administration a reçu du Trésor.

Une somme de 1,280^f sur le chap. 2 art 7^{me} (Abonnement au
moniteur) n'ayant pas été employée a été réintégrée dans la caisse
centrale du Trésor, à la date du mois de janvier 1855.

Aguez & & &

12 10^{me} 1855

A Monsieur le Secrétaire
particulier de S. A. I. Le
Prince Napoléon

Je suis heureux aujourd'hui comme toujours d'avoir pu satisfaire
aussi promptement au désir de Son Altesse Impériale.

Je m'empresse de vous prévenir que M. Xavier recevra
une gratification de 300^f et que j'ai proposé à M. le Secrétaire
Sénateur de porter le traitement de cet employé de 1200 à 1500^f.

Monsieur le Baron de Sauron s'est empressé d'accepter
ma proposition.

6 Mars 1855

Une réclamation vous a été adressée par les Sieurs Marquis
et Cléry, Marchands de bois du Sénat relativement à la fourniture
du charbon de terre qui a subi une augmentation considérable
depuis le renouvellement de leur marché et de nature à leur
causer un grave préjudice s'ils étaient obligés de livrer au prix
convenu la quantité de charbon excédant les provisions de
l'administration.

Ces Messieurs en effet ont été prévenus que cette fourniture
pourrait s'élever de 30 et quelques mille kilos à 45 ou
50 mille.

Cette évaluation s'est trouvée tout-à-fait ^{au-dessous} de la réalité.

par suite de l'établissement d'un calorifère dans l'aile gauche du petit Luxembourg en remplacement de ^{grands} poêles chauffés au bois et surtout par la quantité considérable de charbon nécessaire pour le chauffage de la serre chaude du Petit-Lux.

En effet, la consommation pour cette serre s'est élevée à 300 K. par jour pendant la première quinzaine de Décembre et à 433 K. pendant la seconde, elle est tombée à 100 Kilogrammes par jour pendant le mois de Janvier.

La consommation générale s'élèvera pour cette année à 100,000 K. dans un hiver rigoureux elle pourrait être doublée; or, le prix du charbon ayant été augmenté de 12 à 15 francs par mille kilos. M. M. Marquet et Clery éprouveraient une perte si elle n'avait pas pris d'engagement pour une fourniture aussi considérable.

Ils ne réclament bien entendu aucune augmentation pour les 45 à 50 mille K. stipulés par l'administration.

Mais quant à ce qui excéderait cette quantité ils viennent pleins de confiance dans votre haute justice vous demander à être appelés à en débattre et à fixer le prix avec votre administration.

Les réclamations de M. M. Marquet et Clery me paraissent fondées sur des raisons assez fortes pour obtenir votre approbation.

J'ai l'honneur de vous proposer de l'accueillir avec intérêt et de décider s'il ne vaudrait pas mieux établir un prix moyen sur la totalité que d'en avoir un pour les 45 à 50 mille ¹⁰⁰⁰ K. et un autre pour le surplus.
Veuillez agréer S.

Monsieur le Sénateur, En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, j'ai le regret de vous dire qu'il n'existe au Luxembourg aucun plan adonné et qu'il y a peu d'espoir de ~~le voir paraître~~ ^{le voir paraître} de voir paraître de vacance de long temps et si ça paraît de vacance ~~à espérer~~ ^{à espérer}, il serait donc difficile, Monsieur le Sénateur, de satisfaire à l'insiste que vous portez en sans Peillon.

Si cependant votre protégé veut faire une demande c'en est à Monsieur le Grand Référendaire qu'il doit être adressé c'est aussi auprès de ce grand Dignitaire à qui seul appartiennent les nominations des gens de service que vous devez recommander les sans Peillon.

Meilleures agréments Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma respectueuse et haute considération.

le 11 7^{bre} 1858

M. le Grand-Référend

J'ai l'honneur de vous adresser avec la demande de fonds pour le
fin du mois, l'état des fonds primitifs nécessaires pour le mois d'octobre
J'attendrai vos ordres pour vous faire parvenir les ordonnances de
paiement et pour vous prier de les signer, si vous prolongez votre
séjour à St. Japoul.

Aguez J. J.

23 7^{bre} 1858

M. Wouters, négociant
à Paris

L'administration du Sénat est liée encore pour 3 ans par adjudication
pour les fournitures de bois et charbons nécessaires à la consommation
du Palais du Luxembourg, il m'est donc impossible, quant à présent
d'accueillir la demande que vous m'adressez. — Je le regrette bien
vivement et à la fin du traité qui nous lie, j'en entreprendrai devant
en prévenir et je vous faciliterai avec plaisir tous les moyens
d'obtenir la fourniture. Aguez J. (53 F. les 1000 K. grosse gailette
H. 5 les 1000^l. belle ordinaire et ce n'en est pas le dernier mot)

25 7^{bre} 1858

M. le Grand-Référend.

J'ai l'honneur de vous adresser et de vous prier de signer l'ord.
de paiement pour M. Brun, M. de Gisors en me remettant
le certificat de paiement me dit que M. Brun a déjà les ordres
pour la fin du mois

Aguez J. J.

27 7^{bre} 1858

M. le Grand-Référendaire

J'ai reçu ce matin les déclarations et arrêtés que vous m'avez fait l'honneur
de me renvoyer. Je viens aujourd'hui, en vous adressant trois nouveaux
meilleurs, compléter les paiements de ce mois-ci. — Daveluy va mieux,
l'air de la campagne lui est favorable, aussi je l'engage à profiter des derniers
beaux jours pour se rétablir. — Le repos, la campagne après les fatigues de
l'hiver sont de bonnes choses; c'est l'eau de la fontaine de jeunesse; vous
en ressentirez les effets et je m'en réjouis. — En attendant le plaisir de
vous voir, je vous renouvelle ainsi qu'à Madame La Marquise et à Mad.
Mathilde l'assurance de mon respectueux dévouement

M. le Grand-Référendaire

Le jour de son départ Daveluy a fait partir les ordonnances des Grands dignitaires
de celles du lingier et l'état du versement à la caisse des Dépôts. — aujourd'hui
j'ai l'honneur de vous adresser le complément des ordonnances à Paris à la fin du mois
et le 26 partiront celles qui sont encore à la vérification et qui ne doivent
être payés que le 3^{bre}. — A l'ad^{on} grau à l'impulsion qui vous lui avez
donnée tout marche à merveille, et aujourd'hui le calor le plus parfait règne
dans votre gout. — Permettez moi M. le G. R. de déposer aux pieds de
Madame d'Albapoul mes respectueux hommages et de vous renouveler l'assurance
de mon entier dévouement.

8 8^{me} 1858.

M. le Grand-Referendaire

Pour me conformer a vos ordres, J'ai l'honneur de vous adresser avec les lettres d'envoi à M. le Ministre les deux états: l'un pour solder le mois d'8^{me} et l'autre pour la demande du fonds présumés nécessaires aux paiements de 9^{me}
Agruez J. G. J.

Arrêté de S. Ex. M. le
Président du Sénat

Le Président du Sénat premier président de la Cour de Cassation.
Sur la proposition du Grand-Referendaire du Sénat.
Attendu que Depuis longtemps il résulte des actes et du langage de M. Descombes que cet employé s'est fait une idée tout à fait erronée de la nature et de l'importance des fonctions qu'il remplit ce qui fait naître trop souvent des prétentions et des tracassements qui nuisent à la bonne harmonie qui doit régner dans l'administration.
Par conséquent qu'il y a lieu de ramener M. Descombes à une appréciation exacte de la position qu'il occupe dans l'administration du Sénat, en donnant à l'avenir à ses fonctions la dénomination qui leur convient réellement.

Arrêté:

Art. 1^{er} à dater de ce jour le titre de Tresorier du Sénat est supprimé et remplacé par celui de Caissier du Sénat.

En conséquence, les mots trésorier du Sénat disparaîtront immédiatement des états-pièces de comptabilité, ordonnances et autres, sur lesquels ils sont inscrits.

Partout où figurent les mots Cabinet du trésorier, ils seront remplacés par les mots Bureau du Caissier.

Art. 2. Le Grand-Referendaire du Sénat est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera notifiée à M. Descombes.

Fait au palais du Petit Luxembourg le vingt neuf octobre mil huit cent cinquante huit.

Signé: Croplong.

Par le Président du Sénat

Premier Président de la Cour de Cassation

Signé C. Brosson

Pour ampliation

Le Secrétaire de la Présidence

Signé Ballard.

le 15 9^{me} 1858

M. Descombes,
Caissier du Sénat

Monsieur, Pour me conformer à l'article 1^{er} de l'arrêté de S. Ex. M. le Président du Sénat en date du 29 8^{me} 1858 dont M. le Grand-Referendaire m'a donné communication pour veiller à son exécution, Je vous fais remettre les deux cachets qui doivent remplacer ceux dont vous vous êtes servis jusqu'à ce jour.

Je vous invite à faire déposer à la régie les plaques et les cachets qui portent le titre de trésorier; Le titre de Caissier devant être le seul employé désormais. — Vous voudrez bien donner à l'ad^{re} le modèle du papier que vous croirez nécessaire à votre service. Recevez M. mes salutations.

M. M. Chenu & C^{ie}
à Bordeaux.
(1^{er} Août 1864)

Mémoires, Après avoir pris les ordres de M. le Grand Référendaire
je vous Demande pour l'Administration du Sénat

1^o Une pièce vin de Sauterne d'une des meilleures années

2^o Une pièce vin rouge des seconds crus, soit Léoville, Lichon
Longueville, St-Julien ou dans ces crus la

Je n'ai pas besoin de vous dire que ces vins doivent être
d'une parfaite qualité et bien choisis, assez agés pour être
mis en bouteille 15 jours après leur arrivée et de manière
à être servis à la Chambre du Sénat à la session prochaine
qui s'ouvre ordinairement au mois de Janvier.

Persuadé Messieurs que vous ferez un excellent choix et à
des prix modérés je me félicite de la demande que je vous
adresse certain qu'elle vous donnera la facilité de vous
présenter avec avantage chez M. M. les Sénateurs qui
pendant la session auront apprécié la qualité de vos
vins.

Veuillez par le retour du courrier me faire connaître
les prix auxquels vous pourrez me fournir ces vins
Agréz M. M. mes salutations respectueuses.

10 Août 1864.

M. M. Chenu & C^{ie}
à Bordeaux.

J'ai reçu de Dieppe et je trouve votre lettre du 3 Août.

Le prix de 1450^{fr} par barrique pour le Léoville est trop élevé

Si le Chateau Pontcanet ¹⁸⁵⁹ au prix de 850^{fr} est aussi bon que
je dois le croire et d'une origine bien certain, c'est à ce vin que je
donne la préférence.

Quant au vin blanc vous nous expédiez le Chateau Filhot
1859 que vous nous cotez 800^{fr}.

Je vous ai déjà dit que ce vin devait être bu à la session
prochaine et qu'ainsi il doit être mis en bouteille le plus tôt
possible pour qu'il ait acquis 14 à 15 mois de verre.

Vous voudrez bien faire conditionner ces vins les bois
collés de manière à les mettre en bouteille après quelques
jours de repos. Il sera bien qu'en me remettant facture
vous me donniez les meilleures indications pour cette
^{opération} mise en bouteille. Ces barriques de vin doivent être
en doubles futs et cachetés.

Pour le paiement de votre facture qui sera faite fin Janvier
vous aurez à remettre à l'ad^{on} ^{second} une facture sur papier timbré
et sans timbre, vous m'en à la Caisse du Sénat ou par
un mandataire à qui vous donnerez procuration.

M
de

A

A

o

A

A

A

M. le chef du Cabinet
de S. E. M. le Président du
Sénat

4 Aout 1865.
Mon cher Collègue, Pour me conformer aux ordres de S. E. M. le Président
du Sénat, je vous remets le budget approximatif pour l'exercice 1867.
Je pense, en me fondant sur le document qui m'en est été fourni
par les divers chefs de service, que cette évaluation provisoire doit
être portée à 1,120,000 fr.
Agréz &c

M. le Grand Référendaire
du Sénat
à Choury.

27 Aout 1865
J'ai l'honneur de vous adresser les délégations pour envois de fonds
Demandés; Ayez l'obligeance, Monsieur le Grand Référendaire, de me
retourner ces pièces; Il faut que le Caissier il faut que le Caissier
la présente mardi au plus tard pour que les paiements de la fin
du mois n'éprouvent aucun retard.
M. Daveluy vous apportera les ordonnances à signer
Agréz &c

Au Caissier du Sénat

27 Aout 1865
Monsieur
Mons. le Grand Référendaire ne revient à Paris je dois lui
envoyer tout de suite les pièces nécessaires pour toucher les fonds
mensuels. Voici la lettre ministérielle que vous voudrez
bien me retourner avec les délégations
J'ai l'honneur de vous saluer

Au Caissier du Sénat

28 Aout 1865
Envoi de la lettre ministérielle et demande des deux délégations
pour les adresser au Grand Référendaire

Au Caissier du Sénat

18 8^{bre} 1865
Envoi de la lettre ministérielle et demande des deux délégations
pour les adresser au Grand Référendaire.
25 8^{bre} 1865

Au Caissier du Sénat

Monsieur je vous renvoie la lettre ministérielle avec les deux
délégations revêtues de la signature de M. le G. Réf. pour aller
toucher les fonds alloués et nécessaires aux paiements de la fin
de ce mois. J'ai l'honneur de vous saluer
21 9^{bre} 1865

Au Caissier du Sénat

Je vous remets la lettre ministérielle qui met à votre disposition
la somme demandée pour les Dépenses administratives du mois
de novembre.

Au Caissier du Sénat

Pour vouloir bien me remettre les deux délégations pour que
je les soumette à la signature de M. le Grand Référendaire
27 9^{bre} 1865
Avec la lettre ministérielle je vous adresse les Délégations signées par
M. le Grand Réf. à qui vous en le tort, malgré mon avis officiel
d'adresser directement ces titres.

11
C'est au Directeur de l'ad^m, chef des services que vous devez adresser tous les pièces qui doivent être soumises à la signature de M. le G. Référendaire.

Voilà les instructions que j'ai tenues et que j'ai l'empresse aujourd'hui de vous faire connaître officiellement certain qu'à l'avenir vous voudrez bien vous y conformer.

30 9^{bre} 1865

Au Caissier du Sénat

Par arrêté de S. Ex. M. le Président du 27 de ce mois M. Goudard est nommé secrétaire particulier de M. le 1^{er} G. Réf. du S.

Vous aurez donc à verser sur le traitement de M. Goudard la somme de 25^{fr}. 83^{cs} que vous paierez à M. Goudard

Vous voudrez bien vous conformer à ces instructions.

Agrez &c.

4 10^{bre}

M. Delangle, Procureur
Général à la Cour de Cassation

Peut-être nous sommes nous trompés et il nous est permis de le craindre en vous voyant d'une opinion contraire à la nôtre; mais nous nous sommes conformés à l'usage établi au Sénat de payer le traitement du jour de la signature du décret, usage approuvé dès le début par le Prince Président et par le Grand Référendaire.

C'est ce qui a eu lieu à votre égard.

Votre nomination à la Vice-Présidence du Sénat n'a paru au Moniteur que le 20 8^{bre}, mais le décret porte la date du 18 et c'est en effet de ce jour 18 que votre traitement vous a été payé

5 10^{bre} 1865

M. le Duc de Montebello

Chaque mariage célébré dans la Chapelle du Sénat donne lieu à une gratification de 150^{fr} qui d'après un règlement de l'ancienne Chambre des Pairs se partage entre l'aumônier du Sénat, l'organiste des enfants de chœur &c.

On aura probablement oublié de vous en prévenir dans le Cabinet du Grand Référendaire et vous m'en pardonnez sans peine la réclamation que j'ai l'honneur de vous adresser. Agrez &c.

14 10^{bre}

M. le Grand-Référendaire
du Sénat

J'ai l'honneur d'appeler votre bienveillant intérêt sur les employés des divers services de l'Administration intérieure du Sénat ainsi que sur les gens de service du Grand Palais.

J'en suis heureux de pouvoir vous dire que nous avons été généralement satisfaits de leur service

J'ai l'honneur &c.

19 10^{bre}

Au Caissier du Sénat

Envoi de la lettre ministérielle et demande de délégations

M. le chef du Cabinet
du G. R.

45
Pour me conformer à la décision prise hier par M. le G. R. et que vous
me faites connaître par votre lettre de ce jour je viens de donner l'ordre de
délivrer à M. Dalbi un supplément de 4 stères de bois

Mon Caissier
du Sénat

27 20^{1/2}
Je Vous adresse la délégation signée par M. le G. R. et
de la lettre Ministérielle
Suivant les instructions que je Vous ai envoyées par la voie
de 30^{1/2} 20^{1/2}

Chef du Cabinet du
Grand Réf^{ul}

28 20^{1/2}
Après nous être concertés de nouveau avec M. le Régisseur j'ai permis à
délivrer toute proposition d'emploi d'homme de service ou de garçon
de bureau.

Ces nominations appartiennent essentiellement à M. le G. R. et sur
la proposition de son chef du Cabinet.

En effet toutes les demandes d'emploi sont adressées directement
à ce dignitaire et nous tuteurs tout à fait étrangers.

C'est donc à venir à proposer le remplaçant du M^r Carton admis à
la retraite à dater du 1^{er} janvier.

Il s'agirait de mutations à opérer dans les hommes attachés
déjà au service du Luxembourg. À servir au Directeur de l'ad^{on} à faire
des propositions, mais ici c'est une nomination et les propositions
vous appartiennent. Agruez V. V.

29 20^{1/2}

An Caissier
du Sénat

Antérieurs De l'arrêté de V. la M. le Président du Sénat les
gratifications doivent être payés avec les appointements. C'est d'ailleurs
ce que vous avez fait les années précédentes. — Pourquoi donc aujourd'hui
vous permettez vous de envoyer à Dornois le paiement de ces
gratifications. — Pour cette fois j'appellerai par l'attention
de M. le G. R. sur une pareille violation de l'arrêté de M. le Président
mais je vous invite à payer au M^r Carton aujourd'hui même
les gratifications de 30^{1/2} 20^{1/2}.

Le M^r Carton n'appartient plus au Sénat et il est obligé de partir
demain.

46
M. de Gisors, Architecte
du Sénat

Je vous prie de donner des ordres pour l'exécution des
travaux suivants
1° Etablissement du gaz dans l'office de monsieur de M. l'Ac. P. P.
2° Disposition du bureau de M. le chef du Cabinet du Sénat.
3° Changements dans l'appartement de M. Ballard Secrétaire
Général de la présidence
4° Ajoutement d'une porte battante dans la galerie conduisant
au vestibule.
5° Mise en état de logement N° 46. (Carton) aux Communes
Agrées mon cher Collègue l'assurance de vos sentiments les
plus affectueux.

15 janvier 1866

M. le Directeur Général des
Domaines

J'ai l'honneur de vous prévenir que nous tenons à la disposition
des Domaines plusieurs objets de recensement et de recensement que je vous
prie de faire enlever le plus tôt possible.
Agrées. & c.

20 janvier 1866

au Caissier du Sénat

Envoi de la lettre ministérielle et demande des délégations.

26 janvier 1866

au Caissier du Sénat

J'ai bien voulu adresser à M. le Grand Référendaire les pièces sous
enveloppes que vous m'avez remises. Les délégations signées me
sont renvoyées avec votre lettre.
Venant à l'avenir ne pas oublier les instructions que j'ai
reçues, que je vous ai transmises et que vous me ferez avoir
réitérées.
« C'est avec le Directeur chef des services que vous devez correspondre
et c'est ~~avec~~ lui seul que vous devez adresser toutes les
pièces de comptabilité. »

5 février 1866

au Caissier du Sénat

Je vous envoie les huit certificats de vie des pensionnaires qui
n'ont pas touché les arriérés de leur pension
Vous voudrez bien porter ces sommes en dépense et les
défalquer du bordereau de caisse.
Voici le nouveau libellé que vous devez employer à l'avenir
et jusqu'à nouvel ordre sur les états que vous avez à
me remettre chaque mois. « Pour le Grand Référendaire
et par délégation. Le Sénateur Secrétaire du Sénat. »

8 février 1866

A M. le Grand Référendaire.

Par la lettre que vous m'avez fait ^{transmettre} hier, M. Levassier vous
renouvelle la demande qu'il m'a déjà faite, admettant
j'ai fait connaître à cet employé l'impossibilité où se trouvait
l'Administration de lui accorder ^{le logement} le logement demandé.
La demande de M. Levassier méritait tout votre intérêt et sur
que cela nous sera possible je me hâterai de vous soumettre

une proposition à cet égard

Veuillez agréer M. le G. R.

21 Février 1866.

Caissier du Sénat

Je vous remets la lettre ministérielle qui met à votre disposition la somme demandée pour les Dépenses administratives du mois de février.

Vous voudrez bien me faire parvenir les diligences pour que je les soumette à la signature de M. le G. R.

21 Février 1866.

Commandant militaire
du Palais du Sénat

J'ai reçu et relu votre lettre sans pouvoir m'expliquer les plaintes que vous paraissez porter contre l'ad^{on}. — La réclamation dont vous me parlez n'est tout-à-fait inconnue. — L'ad^{on} vous délivre tous les ans la quantité de bois qui a été fixée par M. le G. R. en dehors de cette fourniture l'ad^{on} n'a pas à s'occuper des réclamations des fournisseurs. — Quant à l'allocation

extraordinaire faite au Capitaine Dalbis; c'est encore sur l'ordre de M. le G. R., allocation motivée par la longue maladie de votre collègue

Durante, mon cher commandant, vous êtes parfaitement libre de soumettre les réclamations des fournisseurs à M. le G. R.; l'ad^{on} n'a pas à s'en occuper. Agréez L.

26 février 1866.

Au Caissier du Sénat

Voici les diligences que M. le G. R. vient de me faire remettre. — Je vous ai déjà dit que ces pièces devaient être adressées au Directeur et soumises pour lui à la signature de ce Dignitaire. — Vous n'êtes point du tout l'agent officiel du Trésor, vous êtes tout simplement le caissier du Sénat.

Si vous persistez à vouloir vous soustraire à l'autorité du Directeur chef des services de l'ad^{on} et à me remettre ainsi l'arrêté du 20 8^{br} 1862

je serai ^{forcé} d'appeler sur vous toute la sévérité de S. Ex. M. le Président du Sénat et de M. le G. R.

1^{er} Mars 1866.

Au Caissier du Sénat

En exécution des règlements et arrêtés de S. Ex. M. le Président du Sénat, notamment de l'arrêté du 24 8^{br} 1862, concernant le Caissier, — j'ai l'honneur de vous rappeler qu'il est interdit aux employés de l'ad^{on} de réserver d'en-tête de lettres autres que ceux qui désignent leurs fonctions et que le papier sur lequel figure l'en-tête Sénat sans autre indication est exclusivement réservé à MM. les Sénateurs.

En conséquence, vous voudrez bien ne pas oublier désormais que le seul en-tête qu'il vous soit permis d'inscrire sur le papier employé pour le service de la Caisse est Caissier du Sénat ou Bureau du Caissier.

20 Mars 1866

Au Caissier du Sénat

Voici l'avis de M. le Ministre des finances qui met à votre disposition la quarante mille francs demandés et applicable aux Dépenses administratives du Sénat. — Veuillez préparer les pièces nécessaires à l'encaissement de cette somme et me les adresser le plus tôt possible pour que je les soumette à la signature de M. le G. R.

44

M. le Chef de Cabinet
M. P. B. Referendaire

28 Mars

J'ai l'honneur de vous informer, qu'après en avoir
conféré avec M. le Secrétaire Secrétaire selon fonctions de
Secrétaire Répondant, vous devez en l'état faire inscrire sur
les états d'engagement, le nom de Caillaud immédiatement
après celui de Rigault, dans la mention de notre Caillaud
Aspirant, Meuble chez Collignon de M. le
7 Avril.

Au Caissier du Sénat

J'ai l'honneur de vous prévenir que par décision de M. le G. Ref. la
vérification des comptes de l'exercice 1865 doit se faire mercredi 10 et
à 11 heures très précises. Nous nous réunirons dans le cabinet
de M. le Sénateur Secrétaire, G. Ref. par délégation.
7 avril.

Au Caissier du Sénat

Le Directeur de l'ad^{on} admin au caissier les ordonnances de l'exerc. 1865
qui doivent être payés par le crédit suppl. et dont les titulaires ne
seront pas encore présentés malgré les avis donnés.
Par cet envoi le caissier pourra pour les écritures et être
prêt pour la vérification qui d'après les ordres de M. le G. R.
doit se faire mercredi prochain 11 du courant
11 Avril 1865

M. l'Architecte du Sénat

Veuillez avoir la bonté de donner des ordres pour les réparations et changements
à faire relativement aux caves de M. le T. Vic. Rindou & C.
12 Avril 1865

M. le Grand Referendaire

Envoi à M. le Grand Referendaire de la note relative au
Compte rendu des dépenses du Sénat pendant l'ex. 1865
21 Avril 1865

M. le Grand Referendaire

J'ai l'honneur de vous adresser le projet de budget des dépenses des états p^o 1867
avec les états à l'appui. — Il nous a été possible en nous
renfermant strictement dans le chiffre approximatif adressé
à M. le Ministre des finances par S. Ex. M. le P. de V. de Sautiers
la situation des hommes de service qui méritent tout l'intérêt
de l'ad^{on}. — Le traitement de ces gens n'a pas été augmenté
depuis 1857-1858 et vous savez M. le G. Ref. que les dépenses
de leur augmentation tous les jours. — Par le tableau que j'ai
l'honneur de vous remettre vous n'aurez plus à l'avenir qu'à
deux classes d'hommes de serv. la 1^{re} à 1200 fr. et la 2^{de} à 1100.
J'ai l'honneur de vous proposer une augmentation de 100 fr. pour
M. le G. Ref. des ouvriers Ebéniste, tapissiers et bouilliers et enfin 50 fr. pour
les S. Calvete arpentier du 1^{er} T. P. — J'appelle votre bienveillant
intérêt M. le G. Ref. sur nos propositions et j'espère qu'avec votre bon
appui une augmentation méritée par de longs et bons services
Pour pourvoir au traitement des deux garçons de bureaux (archives et Sténog)
création d'indépendance depuis l'envoi fait à M. le G. R. et f. c'et avec M. le G. R. qu'il appartient de désigner
les articles du ch. 3 sur lesquels nous devons opérer la réduction de 2600 attribués à ces titulaires.

Cairier du Senat

23 mai 1866

Envoi de la lettre Ministerielle qui met à votre disposition les fonds réunis au service du Senat pendant le mois de mai 1866.

M. Chevalier Raffiquy

1^{er} Juin 1866.

Reclamé la clé de chambre accordé à M. de Chennin par ordre de M. le Grand Référendaire.

M. de Gambault

15 Juin 1866.

D'après l'ordre que j'ai reçu j'étais engagé à lui verser votre appartement à l'architecture du Sénat pour qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires pour le nouveau logement accordé par M. le Pré.

M. de Gisors Référendaire

15 Juin 1866

Sur la Demande de M. de Gisors architecte du Sénat qui désire récompenser dans M. Borne 23 ans de bons services, j'ai l'honneur de vous proposer d'accorder au S^r Borne le titre de conducteur des travaux. - j'ai l'honneur aussi de soumettre à votre signature une ordonnance de récompense réclamé par M. de Gisors pour le S^r Mayer dont la position malheureuse mérite tout l'intérêt de l'ad^{on}.

Veillez agréer &c &c.

18 Aout 1866.

M. Triquet Inspecteur du Bâtimeur du Sénat

Par suite de la perte douloureuse de M. de Gisors l'ad^{on} a des titres devoirs à remplir. Les scellés ont été apposés dans l'appart^{ement} de l'architecte. Vous voudrez bien assister au recensement des objets mobiliers pour inventorier les meubles, marbres, tableaux, objets d'art, dessins, papiers, rapports, devis &c. concernant le Luxembourg et devant être la propriété du Sénat.

Après ce recensement fait vous voudrez bien m'adresser un rapport détaillé.

Agnez M. l'Inspecteur &c.

29 Aout

Cairier du Sénat

Envoi de la lettre du Ministre qui met à votre disposition les 400 Mille francs demandés par le Ministre d'Asie.

29 Sept^{bre}

Cairier du Sénat

Envoi de la lettre du Ministre qui met à votre disposition les 20 Mille francs demandés par le Ministre de l'Asie.

23 8^{me}

Cairier du Sénat

Envoi de la lettre du Ministre des finances qui met à votre disposition les fonds demandés par le rap^{port} d' 8^{me} 1866.

25 8^{me} 1866.

M. de Gisors Fils

L'administration appuie à l'instant que vous portez comme devant être rendu le bois trouvé dans le bois de M. de Gisors - je dois vous dire d'abord que les fournitures de ce genre sont faites aux fonctionnaires du Sénat, qui, conséquemment, les fournitures de ce genre sont faites après leur opportunité au successeur. - 2^o entre pour cette fourniture de la part de M. de Gisors - C'est devenu un objet de très peu d'importance mais l'ad^{on} a des devoirs à remplir - je vous

engage pour a faire rappelés sur les officiers un vote que l'ad^{on} ne pourra
pas tolérer et pour laquelle elle serait obligé de mettre oppositions.

A Messieurs Descombes
père et fils

Afin de me conformer aux ordres de M. le Grand Référendaire je vous
invite à vous rendre dans mon cabinet demain samedi à 1 heure
pour recevoir, avec un exemplaire du nouveau règlement de S. Ex.
Mou. le Président du Sénat, communication des instructions qui
me transmises M. le Grand Référendaire.
Reuz & C.

M. Descombes, caissier

13 ^{sup} 1866.
Je vous transmets copie de l'arrêté de S. Ex. M. le Président du
Sénat qui confie de nouveaux titres à M. M. Daveluy et
Chalamel.

Le nouveau règlement que je vous ai remis vous fait connaître
les nouvelles attributions de ces Messieurs et les nouveaux
rapports que vous devez avoir à l'avenir avec M. l'administrateur
chef de la Comptabilité. Reuz & C.

Une lettre semblable a été adressé le même jour à
M. M. Coustant Dufer et Etienne.

M. le Chef du Cabinet
du Grand Référendaire

13 ^{sup} 1866.
Pour me conformer aux ordres que vous avez bien voulu me
transmettre de la part de M. le Grand Référendaire je viens
d'adresser aux divers employés et chefs de service copie de
l'arrêté de S. Ex. M. le Président du Sénat qui nomme
M. Daveluy, administrateur chef de la Comptabilité
et M. Chalamel, sous chef de l'administration.
Aguez & C.

M. le Grand Référendaire

15 ^{sup} 1866.
Pour satisfaire à la demande que vous m'avez fait l'honneur
de m'adresser par votre lettre du 13 courant, je m'empresse de
vous soumettre le nom des employés de l'ad^{on} qui méritent
d'être portés sur l'état général de gratifications.

M. M. Chalamel, Parrazin et Seguin ont droit à votre
bienveillante justice; ces Messieurs en sont plus dignes encore
que par le passé occupés qu'ils sont à faire le recensement
général du mobilier du d'ave palais, travail qui par fois
occupe quelques uns de leurs soirées.

Quant à M. Descombes bien que jusqu'au nouveau règlement
il n'ait pas été sous mes ordres j'empresse que rendre hommage
à la régularité de ses écritures.

Les honnêtes de service ont laissé quelques chose à désirer,
mais replais depuis le nouveau règlement sous les ordres
de l'administrateur tout abus cessera. J'espère donc que
vous voudrez bien leur continuer les gratifications d'usage.

51

Je suis cependant obligé, M. le G^o Refus, et l'exclusion de cette somme
le S^r Favier qui dans ces derniers temps a donné lieu à des plaintes
graves et qui par cette exclusion comprendra se l'espérer la
nécessité de servir dans le bon vu.

Je vous recommande tout particulièrement le S^r Briet
chef des hommes de service dont l'exactitude et la surveillance
n'ont rien laissé à désirer jusqu'au moment où sa maladie
est venue trahir sa force et sa bonne volonté.

No

Année 1867.

22 février 1867

M. Descombes, Caissier.

Pour me conformer aux ordres de M. le Grand Réf. je vous invite à faire remettre le plus tôt possible à l'ad^{on} toutes les pièces de Compt. qui sont restées en votre possession depuis la création du Sⁱⁿat.

Vous savez que depuis le dernier règlement de S. S. M. le Président du Sⁱⁿat, le Caissier doit remettre à l'Administrateur Chef de la Compt. pour être déposés aux archives les ordonnances, pièces Comptables et autres dont il a été mentionné dans le cours des dits exercices.

Veillez donc vous conformer à ce règlement et faire déposer sans retard à l'ad^{on} toutes les pièces indiquées.

Quant à celles de l'exercice 1866, elles resteront à la Caisse jusqu'à ce que le Sⁱⁿat ait voté le budget de cet exercice.

M. Descombes, Caissier.

23 février 1867.

Lundi à une heure le sous-chef des archives et le premier Commissaire de la Comptabilité se rendront au bureau de la Caisse pour dresser, d'accord avec vous, l'état des pièces Comptables que vous devez remettre à l'Administration.

Après cette vérification l'Administrateur Chef de la Comptabilité vous remettra le nom des pièces qui pour votre décharge doit rester entre vos mains.

Agreez &c.

M. le Grand Referendaire

19 Mars 1867.

J'ai l'honneur de vous informer que pour me conformer au nouveau règlement j'ai procédé hier à la vérification de la Caisse.

Les résultats de cette vérification m'ont permis de constater que les paiements sont réguliers et parfaitement d'accord avec le solde restant en caisse.

Le dépôt à la Caisse des consignations des retenues opérées sur le traitement des divers employés, par suite d'oppositions, n'est fait que par trimestre. J'ai fait observer à M. Descombes qu'il serait plus régulier de faire ce versement tous les mois, ainsi qu'il en est exigé par le règlement de financer. — M. Descombes se conformera désormais à ces nouvelles instructions.

Veillez agréer &c.

21 Mai 1867

M. le Grand Referendaire

Je viens vous soumettre officiellement les augmentations de traitement dans le personnel de l'Administration dont j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir. — Comme vous avez pu vous en convaincre nos employés remplissent avec zèle les fonctions dont ils sont chargés. Jamais nous n'avons eu de reproches à leur adresser et cependant ils sont les moins rétribués. — J'ai donc l'honneur de vous prier de porter à 3000^{fr} le traitement de M. Socorazin

1^{er} Commis de l'administration soit augmentations 200.00
celui de M. Sequin à 2800.00 soit 200.00
J'appellerai ensuite votre attention sur le tapissier,
L'Heurte et les deux Lampistes; je demanderais pour
chacun d'eux une augmentation de 100.00 soit 400.00
Total 800.00

ces augmentations vous semblent je l'espère très peu
considérables en présence de l'économie qui résulte de la différence
de traitement du chef des hommes de service et de la suppression
de plusieurs emplois.

Veuillez agréer S.

10 9^{bre} 1867

M. Descombes, caissier.

Depuis que le service de la Caisse est centré, comme cela doit être, dans les attributions
du Directeur j'ai cru qu'il serait utile dans l'intérêt de tous les services
de faire couvrir la porte de communications qui sépare l'administration
de votre bureau.

Cette modification réclamée depuis longtemps et motivée surtout
par la exigence du service a été soumise à M. le G^{ral} Référéndaire et je
viens, après avoir pris les ordres de ce Dignitaire, vous prévenir
qu'à dater du 15 courant le bureau doit être rétabli dans
leur état primitif.

Je vous invite donc M^{onsieur} à prendre vos dispositions pour que
la décision prise par M. le G^{ral} Réf. ecrive son exécution.

Agruez M^{onsieur} mes salutations

30 9^{bre} 1867

M. Descombes, caissier

Je me peux apprécier comme vous la réussite de tenir fermé la
porte de communications pendant les deux jours de paiement des
Employés.

D'un autre côté votre tardive réclamation m'oblige à modifier
le ordre de M. le G^{ral} Référéndaire ce qui me sera toujours
désagréable.

Cependant j'accepte la proposition que vous m'adressez; mais je
serais cette occasion pour vous faire connaître les motifs de la
décision prise par M. le G^{ral} Référéndaire.

L'ouverture de cette porte est motivée par les besoins journaliers
de communications entre l'administration et la Caisse.

2^o Sur la facilité à donner aux fournisseurs pour au cas si rendre
directement du bureau de l'ad^{on} à la Caisse.

3^o Enfin par la réussite de diminuer le nombre de gens de service
en mettant à la charge du Sieur Gibourel et Desaubrey garçons
de bureaux le service de l'administration intérieure, surtout les jours
de séance.

Avant d'appeler le S^r Gibourel pour lui donner ces

nouveaux ordres, je vous engage à lui transmettre vos instructions à cet égard. — Vous voudrez bien m'accuser réception de ma lettre.

3 4^{me}

M. Descombes

Permettez moi de ne pas admettre comme sérieux les objections que vous apportez à la mesure prescrite par M. le ^g Référendaire. La communication est nécessaire pour tous les services, c'est pour cela que dès l'origine, les bureaux avaient été établis avec leur couloir et je ne puis admettre que la tranquillité saluée et votre responsabilité aient rien à redouter de cette communication. Le garçon de bureau ou de caisse après le paiement du mois, c'est à dire, après cinq ou six jours n'a plus rien à faire; les missions que vous lui attribuez me paraissent tellement exagérées que je n'en faisais pas de lui d'autres. Je vous prie donc dans cette communication et passage ni perturbation ni rien qui compromette votre responsabilité ni cette tranquillité que vous déclarez si nécessaire au service de votre comptabilité. — La décision prise, approuvée par M. le ^g Réf^r me semble n'avoir aucun des inconvénients sur lesquels vous insistez, permettant moi de ne pas dire avec trop d'exagération, je crois donc devoir la maintenir et vous prie de vous conformer à ce que j'ai eu l'honneur de vous dire.

10 20^{me}

M. Le ^g Référendaire

Pour me conformer à la demande que vous m'avez fait l'honneur de me faire adresser par votre chef de cabinet je vous prie de soumettre le nom des employés de l'ad^{on} qui méritent par leur ancienneté, par leur zèle et d'avoir un large part dans l'état général des gratifications.

M. M. Chabanel, Garrapin et Séguin ont droit à votre bienveillance toute particulière, leurs travaux de l'ad^{on} sont augmentés encore par le travail extraordinaire d'un règlement général du mobilier des deux palais de travail qui parfois occupe quelques uns de leurs soirées.

Dans tous les Ministères et dans divers administrations les appointements des employés ont été augmentés; cette bienveillante décision motivée par un grand enrichissement sur tous les besoins de la vie a été ajournée par vous l'année dernière et l'année 1867.

Votre décision aujourd'hui M. le ^g Réf^r est d'autant plus urgente que toutes les provisions ont été dérangées, que l'augment. sur les denrées est resté la même et je crois malheureusement que désormais, il en sera toujours ainsi.

C'est donc une acte de justice et de bienveillance en même temps que je réclame en faveur de ces Messieurs en vous demandant pour eux une large part dans les gratifications que vous

ally accordés aux employés des divers services.

Je vous en parle par le service de la Caisse M. Descombes vous a adressé directement sa réclamation.

En terminant ma lettre je crois devoir signaler à M. le Grd Ref. la bonne situation dans laquelle nous sommes pour augmenter les gratifications. En effet, nous pouvons ajouter à la somme de 14,254.⁰⁰ qui reste sur l'art. 3. 1^o la somme qui vous est acquise sur l'art. 1^{er} des 10 équivalents 2^o les traitements du ménage d'état et du Capitaine adjudant.

Ces sommes réunies formeront un total d'environ 7 à 8000.⁰⁰
Agruiez & L.

14 Dec^{bre} 1867

M. le Grd Référendaire

Sur la proposition de M. l'Administrateur chef de la Comptabilité et parfaitement d'accord avec lui je vous rappelle la demande que j'ai eu l'honneur de vous adresser verbalement.

Je réclame pour les employés de l'ad^{on} Intérieur à titre de gratifications ou d'indemnités la somme de 1950.⁰⁰ ainsi répartie: 500.⁰⁰ à M. Chalamel sous chef; 500.⁰⁰ à M. Sarrasin, commis de la comptabilité; 400.⁰⁰ à M. Séguin, commis de la régie et 350.⁰⁰ au S^r Defaux, chef des hommes de service. Vous m'avez fait l'honneur de me dire tout que les gratifications et indemnités devaient être réservées aux employés dont le position de famille méritait cette faveur; vous avez ajouté que le travail et l'exactitude devaient être aussi rénumérés. Les employés de l'ad^{on} réunissent ces conditions; ils sont tous mariés avec famille et leur travail incessant les oblige à une assiduité depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31^{er} de chaque mois. Je dois ajouter sur l'observation que vous avez bien voulu m'adresser à l'égard de M. Chalamel que l'augmentation qu'il a eue apportée aux nouvelles fonctions qui lui ont été confiées comme sous chef de l'ad^{on} D'un autre côté nous ne demandons rien pour M. Chalamel fils. — Je n'entrerais dans aucun détail à l'égard du Caisier de l'ad^{on}. Cependant je crois très urgent de finir irrévocablement l'indemnité accordée pour erreurs de caisse & L. Si cette indemnité n'est pas fixée et ne lui est pas notifiée officiellement, nous subirons tous les ans les mêmes prétentions de M. Descombes. — Le S^r Defaux, chef des hommes de service ne participe pas au bénéfice de la visite du Sally nous demandons pour lui la somme de 350.⁰⁰
Nous espérons M. le Grand Référendaire que vous voudrez bien approuver nos propositions.

21 +^{sup} 1867

M. Descombes

Je vous prie de m'envoyer le plus tôt possible l'état
des oppositions qui ont frappé, jusqu'à sa mort le traitement
du docteur Fouquier. Cet état est indispensable pour régulariser
les positions de sa veuve. Agruez L.

M. Descombes,

2 Janvier 1868.

Les fournisseurs qui sont venus ce matin, n'ont pu se rendre à la caisse par la
porte de communication. Je regrette d'avoir à vous rappeler la décision
de M. le G^d Référendaire à cet égard, et, d'être obligé de vous renouveler
de tenir cette porte de communication ouverte.

M. Descombes,

4 Janvier 1868.

La résistance que vous vous êtes permise d'opposer à l'ordre que je vous
avais donné pour l'ouverture de la porte de communication, et que je
vous ai renouvelé ce matin, m'a fait croire un instant, que M. le Grand
Référendaire avait peut-être modifié sa première décision ;
Je viens de m'assurer du contraire.

Monsieur le Grand Référendaire, observateur scrupuleux des droits
de la hiérarchie, m'a déclaré qu'il ~~me~~ me laissait le soin de faire
exécuter les ordres donnés dans l'intérêt du Service, et qui avaient
obtenu la complète adhésion.

Je vous invite donc une dernière fois à ne pas persister plus longtemps dans une résistance d'autant plus inutile, que rien ne saurait la justifier.

M^r Descombes.

6 Janvier 1868.

Il ne peut et ne doit exister de conflit entre nous, nulle difficulté même ne s'éleverait dans l'Administration si vous vouliez bien vous persuader que comme tous les employés, du Service intérieur, vous êtes sous l'autorité du Directeur.

Le 10 Novembre je vous ai fait connaître ma décision à l'égard de l'ouverture de la porte de communication, le 29, vous m'avez témoigné le désir que cette communication fut interrompue pendant les 2 ou 3 premiers jours du mois sous prétexte que c'était dans le réduit affecté au Garçon de bureau, que cet agent vérifiait et mettait en rouleaux le numéraire reçu.

J'ai bien voulu accéder à votre demande alors même que le prétexte me parut des plus fâcheux. En effet, cette vérification, cette mise en rouleaux, peut et doit se faire dans le bureau de la Caisse, et non au dehors.

Quant à cette tranquillité si nécessaire d'après vous aux travaux de la Caisse, à cette responsabilité que vous élevez beaucoup trop haut, permettez moi de ne pas y attacher l'importance que vous paraîtrez y mettre.

Sans vous parler des paiements qui se font journellement, et par millions dans les Administrations de la Banque du Crédit Foncier et autres, je dois vous renvoyer à votre collègue du Corps Législatif qui paie mensuellement près de 450,000 francs, et, qui jamais n'a élevé les prétentions dans lesquelles vous persistez, et, que cependant, vous auriez dû abandonner devant l'arrêté de S. Ex. Monsieur le Président du Sénat, que je dois vous rappeler:

« Attendu, que depuis longtemps, il résulte des actes et du langage
« de M^r Descombes, que cet employé s'est fait une idée tout à fait
« erronée de la nature, et, de l'importance des fonctions qu'il remplit.
« Ce qui fait naître trop souvent des prétentions et des traitements
« qui nuisent à la bonne harmonie qui doit régner dans l'Ad-
« ministration.

« Par conséquent, qu'il y a lieu de ramener M^r Descombes
« à une appréciation exacte de la position qu'il occupe dans l'Ad^{on},
« du Sénat, en donnant à l'avenir à ses fonctions, la dénomination
« qui leur convient réellement:

Arrêté: etc

Cet arrêté fut pris, sur la proposition de M^r le G^d Référendaire,
Général Marquis d'Hautpoul.

Je terminerai ma lettre en vous donnant copie certifiée des
ordres de M^r le Grand Référendaire, reçus ce matin, lorsque je lui

50
ai communiqué, et Lettre du 3 Janvier.

« Vous m'avez soumis Monsieur le Directeur, une décision prise dans l'intérêt du Service, je l'ai approuvée, et je n'ai pas à revenir sur cette décision parfaitement motivée. »

« Je vous dirai cependant que le G^d Référendaire n'a pas à s'occuper de ces détails administratifs, comme Directeur de L'administr^{on}, c'est à vous de faire exécuter les décisions que vous prenez sous sa responsabilité. »

« En conséquence, j'entends et je veux rester étranger, à ces détails d'administr^{on} intérieure. »

J'espère, Monsieur, que cette Lettre mettra fin au conflit, que vous prétendez exister entre nous.

M^r Descombes.

7 Janvier

Monsieur, Pour combattre une mesure que vous paraissez avoir acceptée, par votre Lettre du 29 Novembre, vous avez alloué huit, une porte d'argent qui serait la conséquence, du passage rétabli depuis quelques jours.

Bien que dans ma pensée, cette porte ne peut être attribuée à l'incident signalé par vous, j'ai demandé à M^r le G^d Référendaire, de remettre provisoirement les Choses dans l'Etat où elles étaient.

M^r le G^d Référendaire voulant que L'autorité du Directeur, soit respectée par les employés de L'administr^{on}, que le règlement du 10 D^{éc} 1866, appliqué sous ses ordres, a laissé à ma décision de maintenir ou de modifier celle que je vous avais notifiée.

J'aurais toute raison de persister dans la décision que j'avais prise, mais comme dans les circonstances, il ne me convient nullement, de prendre même indirectement, la responsabilité des dommages dont vous vous plaignez, je remets provisoirement les Choses dans l'Etat où elles étaient, et la porte de communication ne restera ouverte que pour les besoins du Service de L'administr^{on} avec la Caisse.

13 Janvier 1868.

M^r L. G^d Référendaire

Mons^r L. G^d Référendaire. J'ai l'honneur de vous proposer le renouvellement de la nomination de M^r Chalant fils, comme employé auxiliaire pour terminer les travaux relatifs à l'inventaire, et au recensement général du Mobilier des 2 Palais.

Jusqu'à présent, cet employé a fait l'inventaire par nature d'objets et il travaille aujourd'hui au recensement général du Mobilier par localité.

Il restera plus tard pour terminer le travail très minutieux à appliquer l'indication de la localité à tous les objets mobiliers compris dans les 3^s cahiers qui composent l'inventaire général.

Je me fais un devoir, en terminant de Relever à M^r le G^d Référendaire

M^r

que nous n'avons qu'à nous louer, du zèle, de l'activité et de l'intelligence dont M. Chalamel a fait preuve jusqu'à ce jour.

24 Avril 1868.

M. le Grand Référendaire

J'ai l'honneur de vous soumettre officiellement les propositions d'avancement pour les employés de l'administration, propositions motivées par la mise à la retraite de M. Chalamel sous chef et qui dans votre bienveillant intérêt pour les employés de votre service ont reçu votre approbation.

M. Varrazin appelé à remplacer le sous chef verrait ses appointements élevés au chiffre de 3,500 " au lieu de 4000 " dans son précédent poste.

Le traitement de M. Seignin qui jusqu'à ce jour a partagé avec M. Varrazin les travaux de l'ad^{on} et qui a seize ans de bons services verrait un augmentations de 400 ".

Quant à M. Chalamel fils qui depuis 18 mois occupe avec zèle les fonctions d'employé auxiliaire à 1800 fr. son traitement serait porté à 2000 ".

Ainsi qu'il vous le verrez, Messieurs le Grand Référendaire, par le tableau ci-joint, ces diverses augmentations s'élèveront à votre disposition sur le personnel une somme de 900 fr.

M. Varrazin	4,000 "	"
Varrazin	2,800 "	3,500 "
Seignin	2,600 "	3,000 "
Chalamel fils	"	2,000 "
	9400 "	8500 "
Différence en moins		900 fr.

Je vous prie de figurer dans cet état les 1800 fr. de l'employé auxiliaire qui nous est resté acquis.

Veuillez agréer Messieurs le Grand Référendaire

10 juillet 1868.

M. le Grand Référendaire

J'ai l'honneur de vous renouveler officiellement la demande que l'ad^{on} chef de la comptabilité vous a déjà adressée officiellement à l'effet de régulariser la position des employés de l'ad^{on}.

M. Varrazin chef intérimaire, remplit depuis 3 mois les fonctions à la satisfaction générale, et nous sommes convaincus, que dans l'intérêt du service, la nomination ne doit plus être ajournée.

J'ai donc l'honneur de vous demander cette nomination au traitement de 3,500 fr. Je dois aussi vous prier de régulariser la position de M. Chalamel fils, employé auxiliaire depuis 2 ans, au traitement de 1800 fr. en le nommant commis de l'ad^{on} au traitement de 2,000 fr.

Quant à M^r Leguin, digne de tout y'intéressé. J'ai à l'honneur
de vous adresser au 1^{er} janvier prochain, un augment^{on} de traitement,
méritée par 16. ans de bons services, par son zèle et son exactitude
à remplir ses fonctions.

Veuillez agréer etc.

3. X^{bre} 1868.

M^r Barbier Capissier.

Je viens vous remercier la lettre que vous m'écrite le matin Le
S. chef d'Administration, et vous recommander instamment pour mériter
les dilatements éprouvés hier, et plus encore dans votre intérêt particulier
de terminer les portiers pour les places Lundi matin sans faute, et
remplir ainsi l'engagement verbal que vous avez pris avec Madame la
Présidente.

Dans cet intérêt aussi je vous engage à faire en tout de force
pour placer Lundi les portiers du petit Salon que vous devez entrevoir,
et à votre place s'il faut il prendra 5 à 6 ouvriers de plus, je n'hésiterai
pas en instant.

C'est des circonstances fâcheuses, où son sacrifice le qui est avantageux
à vous etc.

14. X^{bre} 1868.

M^r Le G^{ral} Répondant.

Par suite de nécessité absolue, M^r Dufeu l'architecte du
Sinet, a dû déposséder le Capissier de l'Atelier qu'il occupait au
Petit Luxembourg.

Monsieur Dufeu croit pouvoir remplacer cet atelier en
faisant un Entresol dans la Galerie occupée par les pompiers ou
l'imprimerie du Luxembourg.

De son côté l'Assemblée ne cesse de réclamer ainsi que son
prédécesseur l'avait toujours fait un nouvel atelier.

En effet celui qu'il occupe est tout à fait insuffisant, l'humidité,
l'air étouffé, les bas de plafond, il lui est impossible d'entreprendre les
travaux et de faire les réparations nécessaires aux mobiliers des 2 palais.

Nous avons été souvent obligés de faire faire au dehors des
travaux assez coûteux.

J'ai donc l'honneur, Monsieur le G^{ral} Répondant, de vous
proposer:

- 1^o D'autoriser les travaux à faire pour l'atelier du Capissier,
- 2^o De donner votre approbation au projet de construction
d'un bâtiment à la suite du logement qu'occupera
l'Assemblée, qui donnerait toute satisfaction et qui
formerait un atelier parfaitement installé.

J'ai l'honneur etc.

après vérification de
l'importance

J. Descombes.

29 x^h 1868.

De l'occasion du 1^{er} Janvier S. E. M^{re} le Président du Sénat réunira les employés du Sénat Jeudi matin 31 x^h 1868.

Je vous invite donc à vous rendre à 10 h. 30^m Cris précisés dans les Salons de la Présidence ou les employés doivent se réunir.
La tenue est l'habit noir et la perruque blanche.

M. Descombes.

En moment où le Ministre de la Guerre donne l'ordre de diminuer partout et autant que possible le Service Militaire, je ne puis pas devoir vous accorder le planton que vous demandez.

La Surveillance qui s'exerce toute la nuit dans le Palais, soit par le factotum placé à la grille du jardin soit par celui de la Porte de Couron, soit enfin par les rondes que font les pompiers à diverses heures, accompagné d'un homme de notre Service, ne peut laisser aucune inquiétude sur les fonds déposés dans une caisse en fer, et sous triple quadruple serrure.

Si cependant ces garanties ne vous paraissent pas suffisantes, vous pouvez faire dresser un lit auprès de votre Caisse, pour le Garçon de Bureau Giboulet, qui pourra faire le Service en restant là à l'abri du froid.

Comme que les Malheureux Factotums passent leur nuit dans un couloir sans feu ni lumière.

16 Janvier 1869.

J. Descombes.

Je vous transmets l'avis de l'ordonnance de Délégation montant à 90,000 fr. pour les dépenses de Janvier.

J'y joins une lettre du Ministre des Finances qui est à la disposition de S. E. M^{re} du Sénat, par voie de l'ordonnance, un crédit extraordinaire de 40,000 fr.

Je vous invite à établir les Etats nécessaires pour combler le plus tôt possible le crédit supplémentaire de 40,000 fr.

Vous trouverez bien après l'incendie des 2000 fr. payés par la Cie d'Assurances, pour l'incendie d'un des Salons du Palais de la Présidence dont je vous renvoie les quittances.

Vous trouverez bien mes autres avis de l'Encaissement.

20 Janvier.

M. le G^d Référendaire

Monsieur le Grand Référendaire.

Le changement opéré à la Singerie du Palais, nécessite quelques légères dépenses qui réclament avec raison la Nouvelle Singerie.

Le Logement occupé par Madame Esfel a besoin de quelques réparations, Serrage, Raccords, Peinture etc. Nulle dépense n'a été faite dans le logement depuis bien longtemps.

Je viens donc vous demander, Monsieur le G^d Référendaire l'autorisation de satisfaire à la demande de M^{re} Esfel, et vous prie de transmettre cette demande, si vous l'approuvez, à Monsieur l'architecte du Sénat. Veuillez agréer etc.

1. Janvier 1867.

M. Descombes, *admet*,

Par suite des nouvelles Exigences du Service, et obligé de laisser à la disposition du S. Chef de L'ad^m Les hommes et Indispensables au Service des g^{rs} dignitaires et du Sénat, L'Administration doit Revenir à la Décision qui avait été prise, et qui vous avait été notifiée le 10 Novembre 1867.

Je vous prie donc de vouloir bien qu'à dater du 1^{er} Janvier prochain, les garçons de bureau de L'ad^m et de la Casse, soient remis dans le même local, pour satisfaire aux besoins du service administratif.

Cette décision prise par moi, et soumise à Monsieur le g^l Ref^s, a reçu son Entière approbation. La porte de communication restera donc ouverte depuis 10 h. du Matin, jusqu'à 4 heures du Soir, et L'un des garçons devra toujours rester à son poste, jusqu'à la fermeture des Bureaux.

Je vous invite donc, Monsieur, à prendre vos dispositions, pour qu'à dater du 1^{er} Janvier, une Déclaration receive son Entière Exécution. J'ai l'honneur de M. Saluer.

22 Janvier.

M. P. B. Répondant

Monsieur le g^l Ref^s, pour répondre à la Demande de M. Descombes, que j'ai l'honneur de vous soumettre, je vous envoie copie de la note, que je crois devoir lui adresser, mais qui, pour éviter tout retard, et toute nouvelle observation de la part du Caissier, devra être signée par vous.

Si vous approuvez cette Réponse, je vous serai bien obligé de me la renvoyer le plus tôt possible. Veuillez agréer etc.

23. 1.

Envoi de la note faisant précéder la recette des 2000 fr. à toucher à la C^{ie} la Confiance.

M. Descombes.

M. Descombes.

Monsieur, je vous adresse la Lettre de Monsieur le Ministre des Finances, reçue ce matin, qui met à la disposition de L'ad^m une somme de 400,000, pour le payement annuel que nous devons faire à la Ville de Paris.

Veuillez établir toutes les pièces nécessaires pour recevoir cette somme, et les soumettre ^{adresser à L'ad^m} à la signature de M. le g^l Ref^s. J'ai l'honneur de

Si comme d'usage vous allez toucher de la présente nuit les 90,000 (Dep^l ad^m 1^{er} 1867). Je vous invite à aller toucher assez à bonne heure, de façon à ce que le Conseil de la Ville, convoqué à 9 heures, puisse encaisser cette somme de 400,000 fr.

27. 1.

M. Descombes.

La Recette de 400,000 fr. que vous devez faire au Crisol, doit l'être comme vous l'avez fait, L'année dernière. Vous recevrez donc cette somme tout à fait à votre convenance, soit en argent, soit en un bon sur la Banque, et le Conseil de la Ville convoqué pour Vendredi 29 et de 1^h à 2^h vous ira lui-même recevoir la somme due à la Ville. J'ai l'honneur

2. Janvier

M. Descombes.

Monsieur, Hier Monsieur le g^l Ref^s m'a donné connaissance de la Lettre que vous lui avez adressée et qu'il a répondu à vos réclamations.

Je regrette que ma dernière Lettre, qui vous les adressait ma décision, approuvée par Monsieur le g^l Ref^s ne vous ait pas paru assez explicite, et qu'en outre dans cette circonstance, vous ayez voulu vous soustraire à la hiérarchie administrative.

Ces bizarreries sont toujours nuisibles au bien du Service.

Je vous prie donc de vouloir bien vous conformer à mes instructions, pour que dès demain le S. Chef de L'ad^m puisse prendre ses dispositions afin d'assurer le service usuel qui est approuvé par M. le g^l Ref^s. J'ai l'h.

M. Descombes.

21. Février 1869.

Je tiens vous prévenir, que nous devons nous réunir, chez M. le g^e Référendaire, jeudi 25. Février à 1^h précis, pour la vérif^{on} des Comptes de l'Exercice 1868.

Je vous prie donc à régulariser toutes vos Ecritures, pour ce jour là.

Aguez etc.

24.

e.

M. Descombes.

Je tiens vous prévenir que la réunion qui devait avoir lieu demain chez M. le grand Réf^e pour la vérification des Comptes de l'Exercice 1868, est remise à Samedi 27 et à la même heure, c'est à dire à 1 heure de l'après midi.

Aguez etc.

26.

is.

M. Descombes.

Je tiens vous prévenir que la Réunion qui devait avoir lieu demain Samedi est remise à Mardi 2. Mars à la même heure, c'est à dire à 1 heure de l'après midi.

Aguez etc.

1^{er} Mars 1869

M. Descombes.

La grande peste qui vient de faire le Sénat, remette Mercredi la Réunion pour la vérif^{on} des Comptes de l'Exercice 1868 - à 1^h de l'après midi.

Aguez etc.

5 Mars 1869.

M. Descombes.

Messieurs les Employés du Sénat Pourront se lever demain Samedi 6 Mars à 11 h. En précis, au Luxembourg, pour accompagner le Courir de S. E. M. le Président du Sénat.

g^e tenue de dent et cravate blanche.

Aguez etc.

1^{er} Avril.

M. Descombes.

M. le g^e Référendaire a adressé ce matin ce matin, au sujet des Certificats de Vie, me prouve que nous n'avons pas atteint le but que nous nous étions proposé, pour simplifier les Ecritures.

En effet, l'Administ^{on} voudrait arriver à faire pour les pensionnaires, ce qui existe pour le personnel, c'est à dire à réunir dans un seul Etat, portant un seul et même N^o le nom des divers pensionnaires avec le montant de leur pension.

C'est ainsi qu'en Remettant dans une pièce unique, les noms de tous les pensionnaires, vous arriveriez à ne pas porter dans vos écritures un article pour chacun d'eux.

Je ne voit pas ce qui peut vous empêcher d'arriver à cette simplification.

C'est d'ailleurs le mode suivi par la comptabilité de la Chambre des pairs.

Aguez etc.

10 Avril.

M. Roussel.

Mon cher Collègue.

Je vous remets ci joint l'Etat des augment^{ons} demandés par l'ad^{on} et que M. le g^e Référendaire a bien voulu approuver.

M. le g^e Référendaire désire avoir de plus tôt possible, le projet de budget de 1870.

Je vous prie donc de faire parvenir, dans le plus bref délai, à M. l'Administ^{on} l'Etat général du personnel pour qu'il puisse satisfaire aux désirs de M. le g^e Réf^e. Aguez etc.

M. Le Secrétaire G^l de la Présidence.

18. Juin 1869

J'ai donné l'ordre à M. Sarrasin de débarrasser le plus tôt possible le local des Archives des imprimés qui ne sont d'aucune utilité au service que vous dirigez
Enjointant M. le chef du Matériel, de prendre des dispositions à cet égard
Agrées etc . . .

M. Descombes. Caissier.

8. Juil^l 1869.

Monsieur. Je vous rappelle l'art. 15 du règlement qui exige le dépôt des comptabilités auxiliaires après la vérification et le Règlement définitif des Comptes de l'année.
L'exercice 1868, ayant été vérifié et approuvé, est resté à la caisse.
Je vous invite à faire remettre sans retard à l'administr^r chargé du dépôt aux archives toutes les pièces, Délégations et ord^{res} de cet exercice
Agrées etc . . .

M. Etienne. Bibliothécaire.

4. Août 1869.

Mon cher collègue. Voici la note des journaux dont l'abonnement doit être pris au nom de S. E. le Président du Sénat.
Je vous invite donc à prendre ces abonnements à partir du 1^{er} janvier prochain, ces journaux seront adressés directement avec la souscription à S. E. le G^l du S^t Palais du Petit Luxembourg.
Agrées etc . . . S. E. Les ab^{ts} doivent être pris pour 6 Mois.

M. Etienne. id

7. Décembre 1869

Mon cher collègue. Nous nous préoccupons pas des fonds pour les abonnements que je vous ai prié de faire.
Nous avons demandé un crédit supplémentaire tout exprès pour le service de S. E. le Président du Sénat, et par conséquent l'admⁿ se charge de payer ces abonnements.
Agrées

M. Dufrenoy. Architecte.


24. Décembre 1869.

Vous ne venez toute de suite, c'est à dire avant 2 heures chez le g^l Référendaire il faut se remettre en état la cheminée et la salle de billard
Si vous ne pouvez venir, vous même, envoyez de suite M. Biquet, avant 2 heures parce que M^{lle} Barrot, vous elle même donnera ses explications pour ce changement
Bonne nuit.

M. Descombes. Caissier

27. X^l 1869

J'ai l'honneur de vous prévenir, que S. E. le Président du Sénat, vous recevra Vendredi 31 X^l à 10 heures très précises Matin.
Après cette réception, les services se rendront chez les 3 autres g^ls dignitaires, (leur habit est cravate blanche)
Agrées etc.






Bacciocchi N^o 4^o Fu 6.

Briau (actote) 13.

Barbut Capussu 60.



M. M.


Le 6. avril

M^e Caré *Orateur des pulcres Nationaux* n^o 1.

Charin de Malan. P^o 4.


Casabianca P^o 6, = g. 11.

Charpentier P^o 15.




N. N.
Descombes C. F. 7. 10.

D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z



M^r Francois 14.


Pould. M^r d' Hat. 16




M. M.
de Gisors arch. F. 2. 3.

Gravier as^m. f. 3.

G
E
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z




H
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



Le Prince Jerome of M. 15,

J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z




Luborde C^{te} 3.3.7.7.

Ladams (h. D. Loria) P^o 9.


Lacrosse P^o 17.

L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z




M. M. de Montault ^{Stano} 71


M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



N
O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z



O
P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z




Pensard Bill. F^o 3.


Projet de Police f^o 11,

De Persigny. f^o 16.

P
Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z




Q
R
S
T
U
V
X
Y
Z




M. M.
L. 4^e Révisé, P.^o 1. 2. 3. 8. 9. 9, 11. 13. 13. 59, 59.


Remise 2^{de} 3^e art. P.^o 8. 17.

R
S
T
U
V
X
Y
Z





S
T
U
V
X
Y
Z





Sourmus

P. 10


8, 15

T
U
V
X
Y
Z






U
V
X
Y
Z



V
X
Y
Z



Y
Z

